



UNIVERSITÉ DU BURUNDI
INSTITUT DE PEDAGOGIE APPLIQUEE
Département de kirundi-kiswahili

Linguistique africaine (KSW1102) : 1^{ère} année de bachelier

Volume horaire : 45h (Théorie : 30h + TP : 15h)

Syllabus de l'ECUE

Par

Pr Epimaque NSHIMIRIMANA

Année académique : 2025-2026

Description du cours

Le cours de *Linguistique africaine* consiste à faire le point sur les liens de parenté entre les langues négro-africaines et leurs caractéristiques typologiques par rapport aux différents niveaux linguistiques. Il présente ainsi les familles des langues africaines et les structures phonologiques, morphologiques et syntaxiques les plus courantes.

Objectif général

Montrer l'unité génétique et typologique qui existe entre les différentes langues négro-africaines, rendre compte de la structure de ces langues et expliquer leur complexité structurelle.

Objectifs spécifiques

Le cours poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- ✓ présenter l'état des lieux de la classification des langues négro-africaines ;
- ✓ montrer les caractéristiques phonétiques, phonologiques, morphologiques et syntaxiques des langues négro-africaines ;
- ✓ montrer l'unité et la diversité structurelles des langues négro-africaines aux différents niveaux d'analyse linguistique.

Mode d'enseignement

- ✓ Présentation Power Point
- ✓ Syllabus : copies disponibles au S.P.L.U.

Mode d'évaluation

- ✓ Travaux pratiques (40%)
- ✓ Examen final (60%)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	6
CHAPITRE 1 : CLASSIFICATION DES LANGUES NEGRO-AFRICAINES	8
1.1. Classification génétique des langues négro-africaines	8
1.1.1. Classifications d'avant Joseph GREENBERG	8
1.1.1.1. Débuts de la classification	8
1.1.1.2. Période des africanistes eurocentristes	9
1.1.1.2.1. Le XIXe siècle et le début du XXe siècle	9
1.1.1.2.2. L'école française	10
1.1.2. Classification de Joseph GREENBERG (1963)	11
1.1.2.1. Méthode et résultats de Joseph GREENBERG (1963)	11
1.1.2.2. Conséquences	13
1.1.3. Ecole historico-comparative africaine	15
1.1.3.1. Classification de Théophile OBENGA (1993)	15
1.1.3.2. Classification de Jean Claude MBOLI (2010)	17
1.1.4. Dispersion des langues négro-africaines	18
1.2. Langues Bantu	19
1.2.1. Terme « Bantu » et ses origines	19
1.2.2. Domaine Bantu	20
1.2.2.1. Foyer d'origine et dispersion des langues Bantu	20
1.2.2.2. Configuration géographique du domaine bantu	22
1.2.3. Identification des langues Bantu	24
1.2.3.1. Selon Malcolm GUTHRIE (1948)	24
1.2.3.1.1. Critères principaux	24
1.2.3.1.2 Critères subsidiaires	26
1.2.3.2. Apport de Théophile OBENGA (1985)	27
1.2.4. Classification des langues Bantu	28
1.2.4.1. Classification de GUTHRIE (1948)	28
1.2.4.2. Classification de Théophile OBENGA (1985)	30
CHAPITRE 2 : PHONOLOGIE DES LANGUES NEGRO-AFRICAINES	32
2.1. Phonologie segmentale	32
2.1.1. Systèmes vocaliques	32
2.1.1.1. Système à deux ordres de voyelles orales	32
2.1.1.2. Système à trois ordres de voyelles orales	33

2.1.1.3. Système à voyelles nasales	33
2.1.1.4. Système à voyelles longues.....	34
2.1.2. Systèmes consonantiques	35
2.1.2.1. Consonnes obstruantes.....	35
2.1.2.1.1. Occlusives orales.....	35
2.1.2.1.2. Occlusives doubles labio-vélaires	36
2.1.2.1.3. Fricatives	36
2.1.2.1.4. Nasales	37
2.1.2.2. Consonnes non-obstruantes	37
2.1.2.3. Consonnes particulières et clics.....	37
2.1.3. Syllabe	39
2.2. Phonologie suprasegmentale	40
2.2.1. Tonologie	40
2.2.1.1. Nombre de tons dans les langues africaines	40
2.2.1.2. Tons ponctuels et tons modulés	41
2.2.1.3. Ton flottant	41
2.2.1.4. Downdrift (ou downstep ou faille tonale) et l'upstep	42
2.2.1.5. Translation tonale	43
2.2.1.6. Système tonal et grammaire	43
2.2.2. Accent dynamique	43
2.3. Distribution géographique des traits phonologiques.....	44
2.4. Quelques faits morphophonologiques.....	47
2.4.2. Harmonie vocalique progressive	48
2.4.3. Coalescence vocalique	48
2.4.4. Harmonisation nasale homorganique.....	49
2.4.5. Lénition.....	49
2.4.6. Alternances consonantiques	50
CHAPITRE 3 : MORPHOLOGIE DES LANGUES NEGRO-AFRICAINES	52
3.1. Substantif	52
3.1.1. Catégories flexionnelles du substantif.....	52
3.1.1.1. Genre / classes nominales.....	52
3.1.1.2. Nombre	55
3.1.1.3. Cas.....	56
3.1.1.4. Définitive	56

3.1.2. Systèmes de flexion nominale dans le Niger-Congo	57
3.1.3. Dérivation nominale	59
3.2. Adjectif	61
3.3. Verbe	63
3.3.1. Notion de verbe	63
3.3.2. Flexion verbale.....	65
3.3.2.1. Système Temps-Aspect-Mode.....	65
3.3.2.2. Négation.....	67
3.3.2.3. Personne-nombre.....	68
3.3.3. Dérivation verbale	69
3.3.3.1. Dérivation par affixation	69
3.3.3.2. Dérivation par reduplication	70
CHAPITRE 4 : SYNTAXE DES LANGUES NEGRO-AFRICAINES.....	71
4.1. Typologie de l'ordre des mots dans la phrase.....	71
4.1.1. Type A	71
4.1.2. Type B.....	72
4.1.3. Type C	72
4.1.4. Type D	73
4.2. Constituants de la phrase.....	73
4.2.1. Syntagme nominal	73
4.2.1.1. Syntagmes nominaux hétérofonctionnels	73
4.2.1.1.1. Syntagme complétif	74
4.2.1.1.2. Syntagme qualificatif.....	74
4.2.1.2. Syntagmes nominaux homofonctionnels	75
4.2.1.2.1. Syntagme appositif	75
4.2.1.2.2. Syntagme coordinatif ou associatif	75
4.2.1.3. Accord syntaxique dans le syntagme nominal du Niger-Congo.....	76
4.2.2. Syntagme verbal	77
4.2.2.1. Auxiliation	77
4.2.2.2. Sérialisation verbale	79
4.2.3. Mécanisme d'accord entre le syntagme nominal et le verbe	80
4.3. Transformations dans la phrase.....	82
4.3.1. Négation de l'énoncé.....	82
4.3.2. Passivation.....	83

4.3.3. Emphase ou focus	85
4.4. Phrases à propositions multiples	86
4.4.1. Phrases composées	86
4.4.1.1. Coordination	86
4.4.1.2. Juxtaposition	86
4.4.1.3. Constructions consécutives	87
4.4.2. Phrases complexes	87
4.4.2.1. Propositions nominales	87
4.4.2.2. Propositions adjectivales	88
4.4.2.3. Propositions adverbiales	89
CONCLUSION	90
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	91

INTRODUCTION GENERALE

Le continent africain est resté méconnu du monde européen pendant plusieurs siècles. Après la découverte du « Nouveau Monde », les voyages d'exploration n'ont pas épargné l'Afrique. C'est ainsi que, petit à petit, les Européens commencent à s'intéresser à l'Afrique. Ils vont d'abord installer des comptoirs commerciaux sur les côtes puis gagnent l'intérieur du continent par la suite. L'intérêt que va présenter l'Afrique pour les Européens ira grandissant ce qui justifie l'esclavage et la colonisation dont l'Afrique sera victime plus tard.

L'implantation des Européens en Afrique les conduisait à s'émerveiller, du jour au lendemain, devant la multiplicité et les ressemblances probables des langues indigènes. Dans le souci de régner en vrais maîtres sur les Africains, il leur fallait parler ou du moins connaître les langues des dominés. Dans cette optique, les Européens commencent à réfléchir sur les grammaires des langues autochtones jusqu'à en produire les premières descriptions. C'était un travail non moins dur pour des non locuteurs de ces langues jusqu'alors non écrites et non décrites. Dans la suite, à partir du XVII^e siècle, la comparaison des langues africaines sera une préoccupation pour les linguistes occidentaux. Ainsi, Allemands, Français, Américains et très récemment les Africains eux-mêmes vont se relayer dans la comparaison et la description des langues de l'Afrique.

Avec le temps, différentes institutions de formation et/ou de recherche sur les langues africaines s'ouvrent un peu partout en Afrique et dans le monde. L'intérêt pour ces langues africaines est d'ordre tantôt culturel, tantôt didactique, tantôt encore purement scientifique. C'est ainsi que la mise au goût des différentes langues africaines passera pour longtemps par ce canal. Aujourd'hui, les résultats des différentes recherches sur les langues africaines sont publiés et enseignés à côté de celles portant sur les langues indo-européennes et autres.

La spécificité de la recherche en linguistique africaine repose sur le fait qu'elle porte sur des parlers, appartenant à des familles ou des sous-familles linguistiques aux caractéristiques très différentes, imbriqués les uns dans les autres. Souvent, des distances parfois considérables séparent des parlers étroitement apparentés linguistiquement. Etant donné que l'histoire ne suffit pas à rendre compte de l'extrême fragmentation linguistique en Afrique, celle-ci ne peut s'expliquer qu'en analysant la relation que les Africains entretiennent avec leurs parlers et qui se manifeste par la persistance du caractère oral de toute communication langagière.

C'est dans la perspective de diffusion de l'état des connaissances sur les langues africaines et de sensibilisation sur leurs structures que s'inscrit ce cours de *Linguistique africaine*. Celui-ci vise à ouvrir les horizons aux jeunes universitaires sur les richesses et les problèmes des langues africaines. En effet, en étudiant les langues africaines, la linguistique africaine fait découvrir les richesses et la complexité de ces langues en vue de leur revalorisation, leur promotion et leur rayonnement. Il sera donc utile de faire le point sur les familles des langues d'Afrique et sur leurs structures afin de lever des équivoques sur les anciennes appréhensions selon lesquelles ces langues constituent des fouillis. Elles possèdent bel et bien, par zone linguistique, des liens de parenté et des structures que l'on peut bien décrire aux niveaux phonologique, morphologique et syntaxique.

CHAPITRE 1 : CLASSIFICATION DES LANGUES NEGRO-AFRICAINES

La présentation des langues négro-africaines qui va être esquissée porte sur les classifications génétique et/ou typologique. La classification génétique est fondée sur le principe de parenté entre les langues. Elle met un accent particulier sur l'évolution des formes linguistiques. En partant des correspondances attestées par des langues différentes, elle distribue les langues en familles supposées issues d'un prototype commun. Ainsi, la classification génétique des langues s'avère être une phase de l'histoire des langues. La typologie vise à dégager des traits communs à plusieurs langues qui ne résultent ni d'une origine commune, ni de l'emprunt, ni du hasard. Elle vise l'étude des langues du monde dans leur ensemble, compare plusieurs langues par le biais d'échantillons représentatifs et fait recours à la comparaison des macrosystèmes. En conséquence, la classification typologique des langues consiste en un regroupement des langues en fonction de leurs traits structurels communs.

1.1. Classification génétique des langues négro-africaines

1.1.1. Classifications d'avant Joseph GREENBERG

1.1.1.1. Débuts de la classification

Les premières grammaires et les premiers dictionnaires des langues d'Afrique sont rédigés au début du XVIIe siècle. Vers 1613-1614, Luis Moriano note que la langue merina est très semblable au malais. Pour lui, cela prouve d'une manière sûre que les premiers habitants du Madagascar seraient venus du port de Malacca. Vers la même époque, un grand nombre de chercheurs portugais notent des ressemblances entre les langues du Mozambique, de l'Angola et du Congo. Ils sont les précurseurs du concept de *Langues Bantu* couvrant la plus grande partie du tiers méridional du continent africain. Toujours au XVIIe siècle, Hiob Ludolf décrit le guèze et l'amharique, deux langues d'Ethiopie et montre qu'elles sont apparentées à l'hébreu, à l'araméen et à l'arabe.

Le XVIIIe siècle n'est pas très abondant en matière de connaissances nouvelles sur les langues africaines. Vers la fin de ce siècle, il se développe une sorte de conception d'une classification génétique sous forme d'hypothèse sur l'existence de certaines familles de langues. Une telle évolution pousse à la récolte des matériaux comparatifs sur un grand nombre de langues. Le premier ouvrage dans cette voie est *Glossarium comparativum*

linguarum totius orbis (1787)¹ encouragé par l'impératrice de la Russie Cathérine La Grande. Dans son édition révisée de 1790-1791, cet ouvrage comprend des données sur 30 langues.

1.1.1.2. Période des africanistes eurocentristes

Cette période s'étend sur le XIXe siècle et sur la première moitié du XXe siècle. Elle est dominée respectivement par les travaux des Allemands et des Français. Pour Jean Claude Mboli (2010 : 21), l'œuvre de ladite période est caractérisée par deux grands défauts : (i) absence quasi-totale de rigueur méthodologique et (ii) la confusion entre langage et races, même si sur ce dernier point elle [= cette école eurocentriste] affirme le contraire. En effet, comme le fait remarquer Platiel (1998 : 49-50), les chercheurs africanistes de cette époque associaient aux critères linguistiques d'autres considérations par exemple culturelles, anthropologiques et/ou géographiques. Cela conduisait à fausser les données de leurs classifications car celles-ci n'étaient pas fondées sur la réalité linguistique des langues à comparer.

1.1.1.2.1. Le XIXe siècle et le début du XXe siècle

Le début du XIXe siècle voit l'accélération de la production des grammaires et de dictionnaires de langues africaines. En même temps, la publication de listes comparatives de mots d'un nombre considérable des langues africaines s'intensifie. La deuxième moitié du XIXe siècle est marquée par la publication de deux classifications complètes des langues africaines qui font autorité jusque vers 1910 : il s'agit des classifications de Lepsius et de Müller. Le début du XXe siècle, quant à lui, est marqué par les classifications de Meinhof et de Westermann.

◆ LEPSIUS

Il emprunte à William Bleek (1855) et classe les langues africaines en quatre groupes dans son ouvrage *De nominum generibus linguarum Africae, Australis, Copticae, Semitarium, Aliarumque sexualum*²: **Bantu**, **Nègre mélangé**, **Chamitique** et le **Sémitique**. Dans cette classification, deux catégories sont sous-jacentes : les langues bantu et nègre mélangé sont des langues à classes nominales, les langues sémitiques et chamitiques sont des langues à genres.

¹Traduction : *Glossaire de comparaison des langues de toute la terre*

²Traduction : *A propos des noms, des genres des langues d'Afrique australe, coptes, sémitiques et d'autres langues de sexe.*

Ainsi, Lepsius rassemble l'indo-européen (qui possède aussi une distinction de genres fondée sur le sexe), le sémitique et le chamite dans une même famille qu'il appelle le **noachide** avec trois branches représentant les trois fils de Noé : Sem, Cham, Japhet. Pour lui, les langues à genres sont des langues supérieures. En outre, il déclare que l'espoir du monde repose sur la branche la plus jeune, le **japhétique**.

♦ MÜLLER (1867)

Il propose sa classification des langues du monde d'après la thèse suivante : la relation fondamentale entre le type physique des locuteurs et la langue qu'ils parlent. Ainsi, ses divisions sont de types : les langues des peuples aux cheveux raides, les langues des peuples aux cheveux crépus,... En conséquence, il classe par exemple le khoï non pas avec le chamitique comme Lepsius, mais avec le papou parmi les langues des peuples aux cheveux laineux. Il répartit les langues nègres entre les négro-africaines et Bantu.

Contrairement à Lepsius, il considère que les langues négro-africaines représentent le type original et que les langues bantu sont des dérivés. Il considère en outre qu'un certain nombre de langues parlées par des populations noires appartiennent à un groupe culturellement avancé appelé **Nouba-Foullah**. Les locuteurs de ces langues sont apparentés aux Méditerranéens et aux Dravidiens classés comme populations aux cheveux frisés. Müller en arrive à classer les langues africaines en six groupes : **Sémitique, Chamitique, Nouba-Foullah, Nègre, Bantu** et **Khoïsan**

♦ Le début du XXe siècle

Il faut attendre le XXe siècle pour voir Westermann et Meinhof, tous deux Allemands, relancer la question de la classification des langues africaines. Westermann publie des œuvres en 1911 et 1927 sur une étude comparative des langues du Soudan et une étude des langues hamitiques a été faite par Meinhof. Ce dernier conclut que la race hamitique est une race supérieure. De l'œuvre combinée des deux auteurs se dégage une division des langues africaines en cinq groupes : **Sémitique, Hamitique, Soudanique, Bantu** et **San**.

1.1.1.2.2. L'école française

La période 1910-1950 connaît les classifications de Maurice Delafosse, Lilius Homburger, Antoine Meillet et Marcel Cohen. Delafosse limite le hamitique au berbère, à l'égyptien et au couchitique et englobe dans une vaste famille négro-africaine toutes les langues qui ne sont ni

sémitiques ni khoïsan. Homburger adopte la théorie d'une source égyptienne comme l'exploitation de l'unité africaine et même la théorie d'une dérivation lointaine à partir des langues dravidiennes de l'Inde.

1.1.2. Classification de Joseph GREENBERG (1963)

Joseph Greenberg est le chef de file de l'école américaine. Entre 1945 et 1950, il définit dans une série d'articles de la revue *South western journal anthropology* une classification des langues africaines. Il a fait la publication de sa classification en trois étapes : d'abord dans le numéro 5 de 1949, ensuite dans le numéro 6 de 1950 et enfin dans le numéro 10 de 1954 dans la même revue. Ces articles ont été traduits en français par Tardits dans *BIFAN* (Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire). En 1955, Joseph Greenberg réunit ses articles dans un ouvrage intitulé *African linguistics classification*. A partir des suggestions et critiques faites de son ouvrage de 1955, Greenberg retravaille sa classification et publie, en 1963, un autre livre sous le titre de *The languages of Africa*. De ce livre, une édition corrigée et augmentée a paru en 1966.

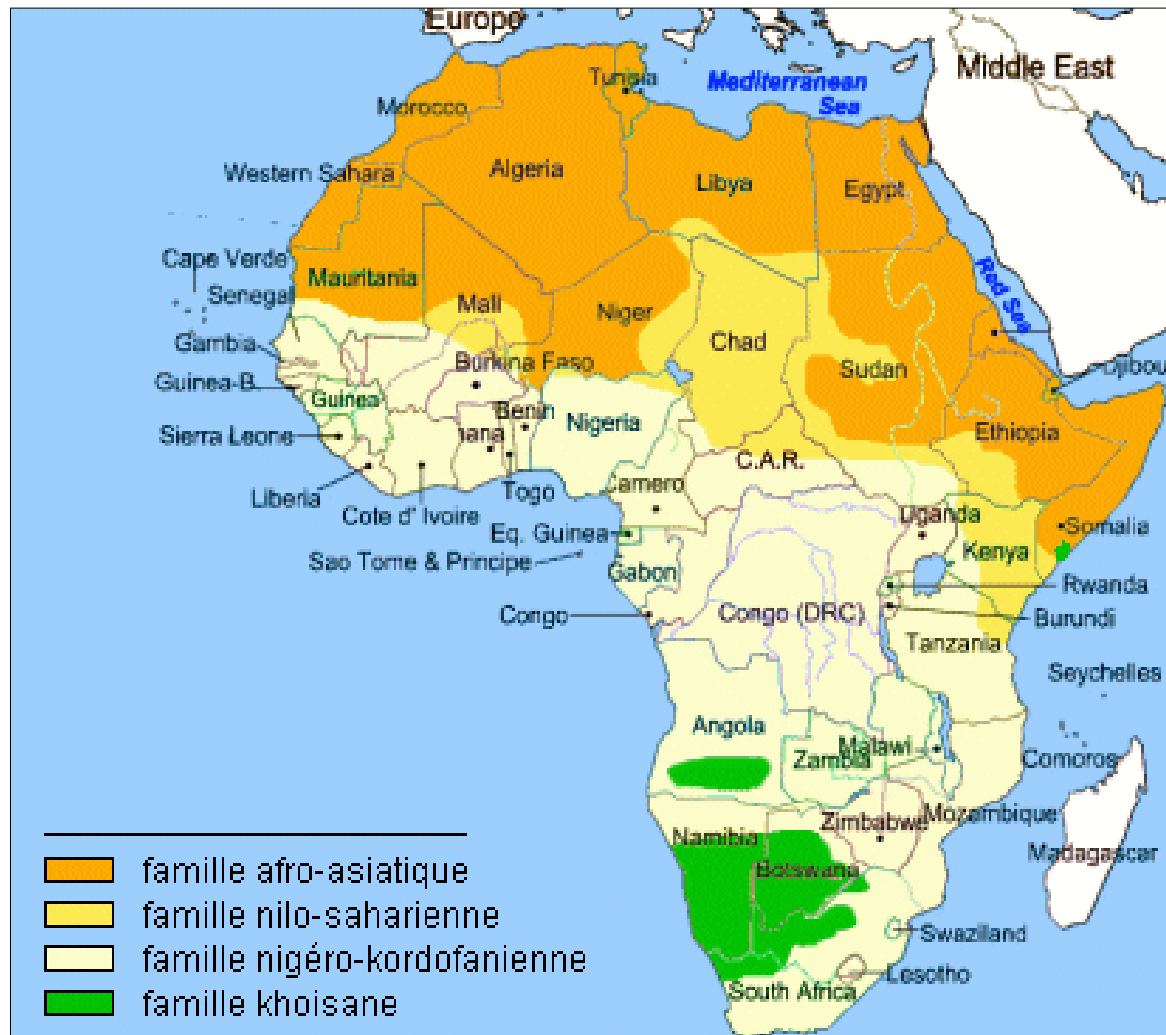
1.1.2.1. Méthode et résultats de Joseph GREENBERG (1963)

Comme le signale Platiel (1998 : 50), Joseph Greenberg entreprit une analyse comparative de tous les documents disponibles à l'aide d'une méthode dite « mass comparison ». Celle-ci est « une technique qui amène sous le champ d'exploration un grand nombre de termes vérifiés sur un grand nombre de langues » (Doneux, 2003 : 140). A la différence de ses prédécesseurs, il exploite des critères exclusivement linguistiques et écarte de sa méthode le phénomène de migration et d'imbrication des peuples. Pour Mboli (2010 : 29), cette méthode repose sur les trois principes suivants :

- 1) *Ne comparer que les éléments qui sont ressemblants à la fois, et par la forme et par le sens ;*
- 2) *Seuls les arguments linguistiques doivent être utilisés pour prouver la parenté génétique des langues et non des arguments à caractères ethnologiques ou historiques ;*
- 3) *Les comparaisons doivent se baser sur un grand nombre de langues et quelques mots, les ressemblances recherchées étant à la fois lexicales et morphologiques.*

En appliquant cette méthode, Greenberg distingue d'abord 16 familles de langues africaines, puis passe à 12 et aboutit enfin, en 1963, à quatre seulement à savoir les familles **Afro-**

Asiatique, Nigero-Kordofanienne, Nilo-Saharienne, Khoïsan. Pour chaque famille, il fournit les sous-familles puis les groupes de celles-ci. La synthèse de cette classification comporte des familles, des sous-familles, des groupes et sous-groupes de langues, soit :



I. Famille Nigéro-Kordofanienne

I.A. Niger-Congo :

- 1) Atlantique de l'Ouest
- 2) Mandé
- 3) Voltaïque
- 4) Kwa
- 5) Bénoué-Congo

6) Adamawa de l'est

I.B. Kordofan :

- 1) Koalib
- 2) Tegali
- 3) Talodi
- 4) Tumtum
- 5) Katla

II. Famille Nilo-Saharienne

II.A. Songhaï

II.B. Saharien

II.C. Maban

II.D. Fur

II.E. Chari-Nil :

1) Soudanais oriental

2) Soudanais central

3) Berta

4) Kunama

II.F. Koman

III. Famille Afro-asiatique

III.A. Sémitique

III.B. Egyptien

III.C. Berbère

III.D. Couchitique :

1) Couchitique du nord

2) Couchitique central

3) Couchitique oriental

4) Couchitique de l'ouest

5) Couchitique du sud

IV. Famille khoïsan

IV.A. Khoïsan sud-africain :

1) Khoïsan africain du nord

2) Khoïsan africain du centre

3) Khoïsan africain du sud

IV.B. Sandawé

IV.C. Hatsa

Il est à noter que le malgache ne figure pas dans cette classification. Cela est dû au fait que le malgache est une langue d'origine asiatique appartenant à la famille des langues malaisiennes. Il faudra attendre le travail d'Edgar Gregersen (1977) qui, reprenant l'essentiel de la classification de Greenberg, y ajoute la famille **austronésienne**. Celle-ci est constituée de l'ensemble des langues parlées au Madagascar.

1.1.2.2. Conséquences

Cette classification de Greenberg (1963) a marqué un tournant très décisif dans la comparaison génétique des langues africaines. En effet, elle a mis fin aux anciennes considérations racistes associées aux langues au cours de la période passée. C'est pourquoi elle va marquer les études sur les langues africaines pendant une quarantaine d'années. En conséquence, un certain nombre de linguistes africanistes resteront des disciples de Greenberg jusqu'à cette heure. Pour eux, on dirait que tout a été fait depuis la publication de 1963. A preuve, on ne voit pas d'apport nouveau de leur part, leur contribution n'est pas du tout féconde. Seule une amélioration de la classification de la famille Nigéro-Kordofanienne se laisse lire. Une autre contribution concerne surtout la terminologie employée : il y a

l'introduction de la notion de *phylum* pour remplacer celle de « famille » chère à Greenberg et ses différentes « sous-familles » ou « branches » sont désormais dénommées *familles*. Pour ces africanistes, la classification de Greenberg reste leur unique référence comme le révèlent Heine et Nurse (2008 : 1) en ces termes :

More than forty years ago, Joseph Greenberg demonstrated that the African continent can be divided into four distinct genetic phyla, or families as he called them, namely Niger-Congo (or Kongo-Kordofanian), Nilo-Saharan, Afroasiatic and Khoisan. For subsequent generations of Africanists, this classification has served as a reference system to describe the relationship patterns among African languages.

Une autre tendance est celle des linguistes insatisfaits de cette classification. Déjà, en 1977, Cheikh Anta Diop met en cause le travail de Greenberg en orientant ses recherches dans une autre direction. Il étudie systématiquement les correspondances phonologiques, morphosyntaxiques et lexicologiques entre le wolof, l'égyptien ancien et le copte. Ainsi, aux yeux des générations postérieures faisant partie de cette tendance, l'œuvre de Greenberg manque de rigueur dans sa forme et dans son fond. D'où une série de critiques et de considérations à propos de cette tentative de classification des langues africaines.

Certains font remarquer que la classification de Greenberg se fonde surtout sur le lexique. De plus, le passage de 16 à 4 familles démontre sans doute que la méthode dite « mass comparison » n'était pas suffisamment élaborée et qu'une hâte excessive a été au rendez-vous pour trouver coûte que coûte une classification. Ainsi par exemple, la famille khoisan n'est pas pertinente. Les langues **Khoï** (khoï = homme) et les langues **San** (san = racine) sont réunies dans une même famille à cause de la présence des clics. Cette caractéristique n'est pas spécifique parce qu'on la retrouve dans les langues Bantu du sud-est comme le Zulu, le Xhosa, le Suto, le Swazi. Les langues Khoï diffèrent des langues San tant par le lexique que par le système grammatical. Les langues Khoï distinguent deux genres : le masculin et le féminin. Les langues San doivent être rapprochées des langues **Kwadi** (en Angola) et **Hadzapi** (en Tanzanie). Les langues Khoï doivent être rapprochées des langues **Sandawé** (Afrique du sud).

Selon une étude d'Edgar Gregersen, les langues du Niger-Congo et du Nilo-saharien devraient constituer une même famille pour laquelle il donne le nom de **Congo-saharien**. Dès 1963, Olderoge avait proposé de regrouper ces langues sous le vocable de **Zindj**. Dans la classification de Gregersen, la famille afro-asiatique n'est autre que la famille sémito-

chamitique déjà proposée antérieurement. Plus tard, Denis Creissels (1989 : 25) rejoint cette idée de regroupement des familles Nilo-saharienne et Niger-Congo en ces termes :

Un regroupement de la famille Nilo-Saharienne et de la famille Niger-Congo en une seule grande famille est envisageable et a été proposé par divers chercheurs, mais jusqu'ici on a seulement des indices, et non pas des preuves décisives. Ce qui suggère un tel regroupement, c'est en particulier le cas du songhay, langue que Greenberg avait classée comme nilo-saharienne mais qui pourrait tout aussi bien être rattachée à la famille Niger-Congo.

C'est à partir des critiques de ce genre que différents linguistes proposent qu'une meilleure classification des langues africaines devrait distinguer le groupe des langues à tons et à classes nominales d'une part, et le groupe de langues semito-chamitiques ou érythréennes caractérisées par l'accent et le groupe grammatical d'autre part. Pour tenter de combler ces différentes lacunes de classification des langues africaines, il va naître, au sein des linguistes africains, une école historique africaine avec Théophile Obenga (1993) dont les précurseurs sont Antoine Meillet (1924)³, Lilius Homburger (1967)⁴ et Cheikh Anta Diop (1977).

1.1.3. Ecole historico-comparative africaine

Depuis la publication d'Obenga (1993), la classification des langues africaines s'oriente vers la comparaison de différentes langues avec l'Égyptien ancien et le copte (considéré comme le résultat de l'évolution de l'égyptien pharaonique). Désormais, une rigueur dans la méthode s'impose et, qui plus est, il n'est plus question de comparer des mots rassemblés ici et là, mais plutôt des langues réellement parlées dont celle maîtrisée par l'auteur. Dans ce sillage, on retient les classifications de Théophile Obenga (1993) et de Jean Claude Mboli (2010).

1.1.3.1. Classification de Théophile OBENGA (1993)

Dans sa méthode, il s'appuie sur l'égyptien ancien, le copte et sur des langues particulières tirées des quatre familles de Joseph Greenberg. Pour les comparer, il procède en deux étapes. Dans un premier temps, il démontre la parenté génétique entre l'Égyptien ancien, le Copte et le Mbochi (langue Bantu) en les comparant systématiquement aux niveaux phonologique, grammatical et lexicologique. La seconde phase consiste à établir des concordances entre l'égyptien ancien et les autres langues retenues (Wolof, Swahili, Banda, Mandé, Nilotique,...)

³MEILLET, A et COHEN, M. 1924. *Les langues du monde*. Paris.

⁴HOMBURGER, L. 1967. *Les langues négro-africaines et les peuples qui les parlent*. Paris : Payot.

aux niveaux grammatical et lexicologique. Les correspondances établies entre toutes ces langues le conduisent à trois résultats principaux.

Premièrement, la famille Afro-asiatique, appelée aussi chamito-sémitique, établie par Greenberg n'existe pas. Elle est systématiquement dissociée en **Berbère**, **Egyptien** et **Sémitique**. Obenga (1993 :79) rejette cette famille afro-asiatique en ces termes :

Le chamito-sémitique n'est qu'un fantôme, une vue de l'esprit sans réalité. Il est proprement, de ce fait, inclassable : le chamito-sémitique, qui appartient du reste à une autre famille linguistique du point de vue de la structure et de la morphologie, se distingue également par son phonétisme autant du basque et du dravidien que du caucasien et du sumérien.

Deuxièmement, l'égyptien, le copte et les langues négro-africaines (langues du Niger-Congo et du Nilo-Saharien) relèvent d'une même famille. L'ancêtre commun de toutes ces langues est dénommé **Négro-égyptien** ainsi défini par Obenga (1993 : 343) :

L'égyptien ancien, pharaonique, le copte et les langues négro-africaines modernes reposent sur un idiome commun dont on vient précisément de voir les caractéristiques, phonologiques, phonétiques, morphologiques, grammaticales, sémantiques et lexicologiques. Cet idiome commun, prédialectal, nous l'appelons, faute de mieux : le négro-égyptien du fait qu'il englobe l'égyptien (pharaonique et copte) et toutes les langues négro-africaines modernes c'est-à-dire les langues parlées aujourd'hui par les Noirs d'Afrique, mais de tout temps depuis toujours.

Troisièmement, les langues africaines sont classées en quatre familles linguistiques : le **Berbère**, le **Négro-égyptien**, le **Khoïsan** et le **Sémitique africain**. Le sémitique est rattaché à l'arabe, il aurait été introduit en Ethiopie par des émigrants venus d'Arabie. Quant à la famille Négro-égyptienne, la principale dans les langues africaines, elle est répartie comme suit (Obenga, 1993 : 396-397) :

A. Egyptien

A.1. Pharaonique

A.2. Copte

B. Couchitique

B.1. Couchitique septentrional

B.2. Couchitique central

B.3. Couchitique oriental

B.4. Couchitique occidental

B.5. Couchitique méridional

C. Tchadique

C.1. Tchadique occidentale

C.2. Kotoko

C.3. Bata-Margi

C.4. Tchadique oriental

D. Nilo-Saharien

D.1. Songhai

D.2. Saharien

D.3. Mabien

D.4. Fur

D.5. Comien

F.6. Chari-Nil :

1) Soudan-Oriental

2) Soudan central

E. Nigéro-Kordofanien

E.1. Niger-Congo :

1) Ouest-Atlantique

2) Mandé

3) Voltaïque

4) Kwa

5) Bénoué-Congo

6) Adamawa/Langues orientales

E.2. Kordofanien :

1) Koalib

2) Tegali

3) Taladi

1.1.3.2. Classification de Jean Claude MBOLI (2010)

Parmi les disciples de cette nouvelle école, on peut citer le centrafricain Jean Claude Mboli (2010). Celui-ci s'en prend à la méthode de Greenberg (1963) et formule sa critique de la manière suivante (2010 : 32) :

Cette méthode de comparaison de masse [...] ne peut donc conduire au mieux qu'à une classification typologique ou géographique (aréale). Elle n'est pas génétique puisqu'elle ne permet pas de retrouver l'ancêtre prédialectal et encore moins d'expliquer les processus historiques qui ont conduit aux langues actuelles. En d'autres mots, Greenberg ne démontre pas qu'il y a eu à l'origine de ses « familles » des idiomes uniques qui se seraient différenciés par la suite. Tout ce qu'il peut dire en toute rigueur, c'est qu'il y a des chances qu'il en soit ainsi.

Ainsi, se servant de treize langues africaines (Moyen-Egyptien, Hausa, Zandé, Mandé, Gbaya, Pré-proto-bantu, Wolof, Nuer, Copte, Sango, Somali, Zerma et Banda) pour faire son étude, sa méthode est rendue très rigoureuse. Celle-ci repose sur les trois principes suivants :

- 1) *Emploi exclusif des seuls faits réellement attestés : Pour être le plus rigoureux possible, il faut absolument éviter de se servir de proto-langues comme termes de la comparaison. Seuls les faits (phonologiques, grammaticaux et lexicologiques) attestés doivent être pris en compte ;*

- 2) *Exclusion de tout élément dont l'étymologie ne peut être établie à partir de la langue à laquelle il appartient ;*
- 3) *Etude approfondie de toutes les formes d'une racine.*

En appliquant systématiquement cette méthode, il réussit à établir des correspondances phonologiques, morphosyntaxiques et lexicologiques comme son prédécesseur. Il n'en reste pas là, il le devance en établissant la phonologie et la morphologie des protolangues. De cette façon, les langues africaines sont réparties en quatre familles linguistiques à savoir le **Berbère**, le **Sémitique**, le **Négro-égyptien** et le **Khoïsan**. Contrairement à Obenga, il fait du sémitique une famille de langues africaines à part entière. De plus, non seulement il ne réussit pas à reconstruire le Négro-égyptien post-classique et le proto-bantu, mais aussi il en a déterminé les foyers d'origine et les voies de dispersion des différentes langues qui les composent actuellement.

Ainsi, il a subdivisé les langues du Négro-égyptien en deux branches bien distinctes : la **branche bere** et la **branche beer**. Dans cette classification, Mboli recourt aux termes *bere* et *beer* qui signifient *foie* respectivement en Zandé et en Somali. Ces deux branches du Négro-égyptien attestent des caractéristiques nettement différentes car, selon Mboli (2010 : 476) « les langues beer se distinguent donc par (i) des consonnes finales [et] (ii) des voyelles médianes longues ou diphtonguées. A l'opposé, les langues bere ont toujours une voyelle finale et ne possèdent pas de diphtongues ».

1.1.4. Dispersion des langues négro-africaines

L'hypothèse la plus récente sur le foyer d'origine et la dispersion des langues négro-africaines est celle de Jean Claude Mboli. Selon cet auteur, c'est au **sud-ouest de l'Ethiopie actuelle**, juste au-dessus de la région des Grands Lacs africains, qu'a été parlé pour la dernière fois le Négro-égyptien post-classique. C'est dans cette même région où a eu lieu l'éclatement du Négro-égyptien post-classique entre les *langues bere* et les *langues beer*. Cette séparation aurait eu lieu avant les premières traces de l'Egyptien ancien, plus précisément en 8000 avant Jésus Christ.

La branche bere s'est ensuite scindée en deux sous-branches dont la première, se dirigeant vers le nord en suivant probablement le cours du Nil, s'immobilise pour longtemps dans la région de la Basse-Nubie avant de se disperser à son tour. Le Moyen-Egyptien, le Zandé, le Hausa, le Bambara ainsi que le Heiban sont issus de cette dispersion secondaire, le Heiban

ayant la particularité d'être la fraction qui est restée sur place. La seconde sous-branche bere, a à peine bougé, s'établissant d'abord dans la région des Grands Lacs avant d'occuper toute la partie sud du continent africain en plusieurs vagues successives.

Comme on pouvait s'y attendre, le foyer d'origine probable de la branche beer se situe également au sud-ouest de l'Ethiopie. Ses locuteurs ont suivi grosso modo les mêmes itinéraires que ceux de la branche bere : les plus conservateurs au sud et les autres au nord. Ainsi, dès l'origine à nos jours, les deux branches ont toujours cohabité partout. On peut cependant supposer que, chronologiquement, beer a précédé bere comme le montrent les positions du Wolof et du Somali, respectivement à l'extrême ouest et l'extrême est du continent africain.

1.2. Langues Bantu

1.2.1. Terme « Bantu » et ses origines

Depuis le XVI^e siècle, voyageurs, géographes, missionnaires et agents de l'administration coloniale furent frappés par les ressemblances, les concordances de formes et de contenu dans le vocabulaire et la structure grammaticale d'un certain nombre de parlers utilisés dans les régions centrales et australes du continent africain. C'est William Bleek qui, en 1851, révéla l'existence de la famille bantu en comparant les systèmes de classes de trois langues d'Afrique australe : le herero, le sotho et le xhosa. De cette étude, il a conclu que ces trois langues devaient appartenir à une même famille linguistique.

En 1857, Bleek fait remarquer que le mot *aβa-ntu* (= gens), retrouvé dans la plupart des parlers de la région australe, désigne les individus de « race cafre ». A son avis, *aβantu* semble être le meilleur terme générique pour désigner cette famille linguistique dont le cafre est l'un des types les plus originaux et par conséquent les plus importants du point de vue philologique. Pour Bleek, le terme *aβantu* fait donc référence à la fois à une grande famille de langues et de nations. En 1862, Bleek est le premier à avancer le terme « bantu » pour désigner une des deux familles parmi les langues africaines à préfixes nominaux.

En 1919, le linguiste, ethnologue, géographe et diplomate anglais Sir Harry Hamilton Johnston (1858-1927) publie le premier volume de son grand ouvrage intitulé *A comparative study of the bantu and semi-bantu languages* qui consacre par son érudition l'usage du terme « bantu ». Par ailleurs, Alice Werner a tenu à préciser que le terme « bantu » devait être toujours employé dans son acception strictement linguistique. Etant donné que l'expression de

race bantu est déroutante à bien des égards, Werner préfère parler de famille linguistique bantu, de langues bantu et de peuples bantuphones.

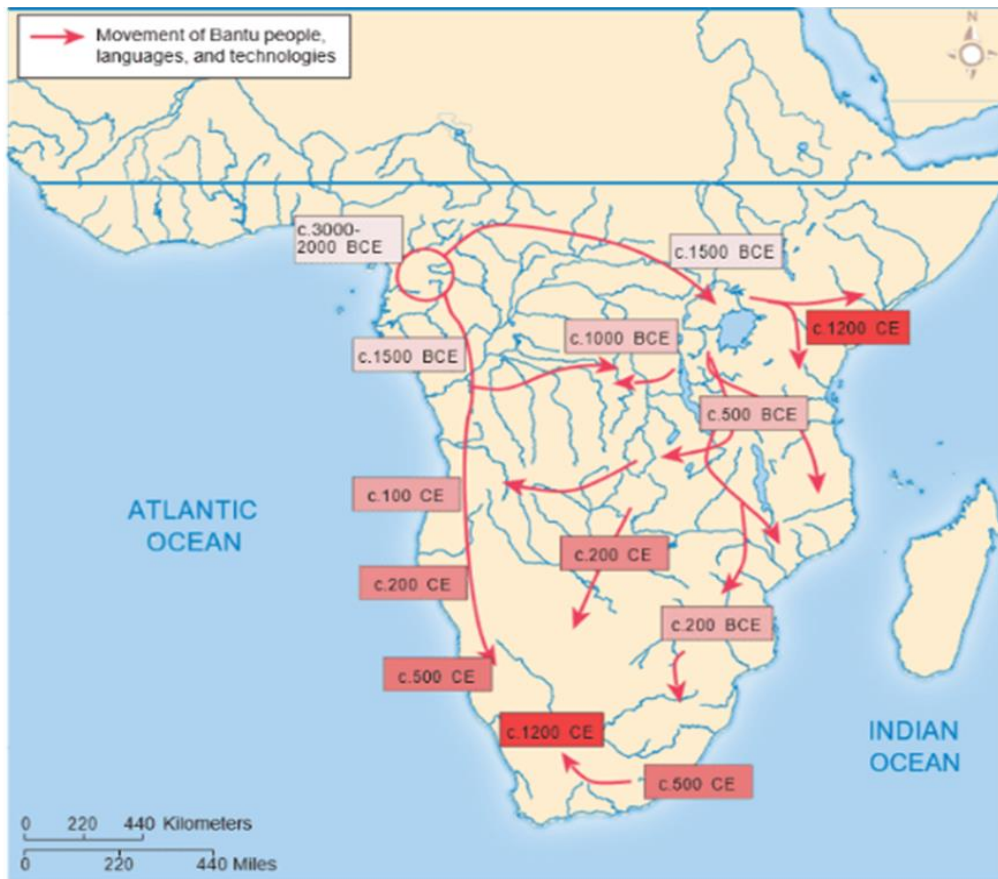
1.2.2. Domaine Bantu

1.2.2.1. Foyer d'origine et dispersion des langues Bantu

Plusieurs hypothèses ont été émises sur le foyer d'origine du proto-bantu, c'est-à-dire l'ancêtre reconstruit commun à toutes les langues et dialectes Bantu. L'hypothèse la plus ancienne et la plus répandue est celle qui localise le foyer d'origine des langues bantoues dans la région des Grassefields, au sud de la rivière Bénoué, à la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. La dispersion des langues bantoues aurait commencé il y a plus ou moins 3000 ans avant l'ère chrétienne, avec deux vagues de migrations : l'une vers l'Est et l'autre vers le Sud.

L'expansion bantoue vers l'Est est le flux majeur ; elle a atteint l'Afrique orientale, près des Grands Lacs, créant un nouveau foyer démographique important. C'est à partir de ce deuxième foyer que les peuples bantuphones ont gagné la côte de l'Océan Indien, le Sud-Est, le centre et le Sud de l'Afrique. A son tour, la vague du Sud a progressé à travers la forêt équatoriale du Bassin du Congo, suivant les cours d'eau et les terres alluviales jusqu'à atteindre l'Afrique australe.

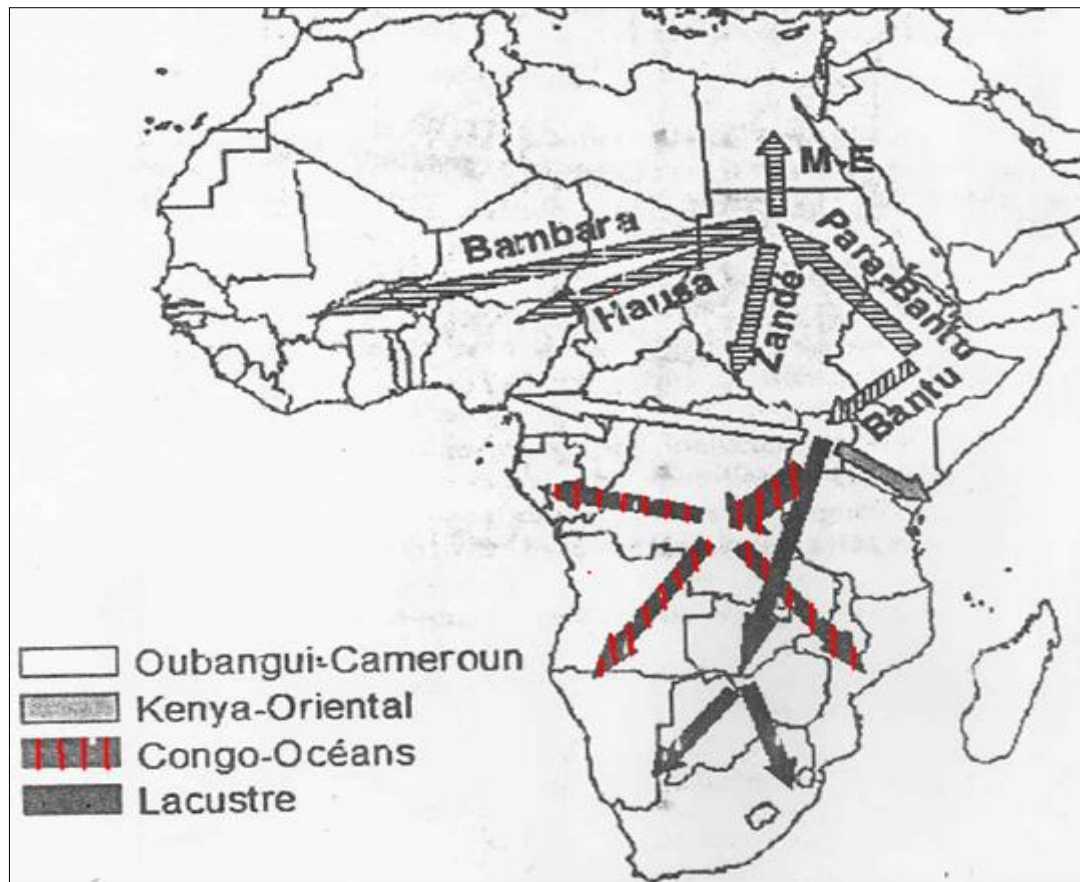
Dans la ligne de cette hypothèse, pour Sir Harry Johnston (1919), le noyau primitif du développement des langues Bantu était à situer quelque part au sud du lac Tchad, avec un noyau secondaire au nord-ouest du lac Victoria. Pour Malcolm Guthrie (1962), le noyau du Proto-bantu serait localisé près du centre de la savane, au sud de la forêt équatoriale d'où il faisait dériver toutes les langues Bantu actuelles. Quant à Joseph Greenberg (1963), la vallée moyenne de la Bénoué serait l'habitat primitif, l'origine immédiate des peuples parlant les langues Bantu. John Desmond Clark (1970) indique que les langues Bantu et les autres langues négro-africaines ont jadis partagé un habitat commun dans la région du lac Tchad et du Cameroun et, plus tard, au sud du bassin Congo, un autre centre de dispersion est apparu, foyer propre et immédiat du Proto-bantu.



L'hypothèse la plus récente est celle de Mboli (2010). Celle-ci postule que le foyer d'origine des langues Bantu serait situé dans la région des Grands Lacs, au nord-est de la République Démocratique du Congo, c'est-à-dire plus ou moins en Ouganda. Ce foyer aurait été précédé par une vague de migration pré-bantu venue du sud-ouest de l'Éthiopie, région d'origine de toutes les langues négro-égyptiennes. D'après cette dernière hypothèse, la dispersion des langues Bantu se serait faite en quatre courants dialectaux :

1) **Branche Oubangui-Cameroun** : une colonie de locuteurs des langues bantu s'est détachée de la motherland (région des Grands Lacs) pour se diriger vers l'ouest en suivant probablement le cours de l'Oubangui ; ils sont arrêtés par l'océan Atlantique au niveau du sud du Cameroun. Les langues bantu de cette branche sont principalement celles de la zone A comme le Bulu, le Fang, le Basaa, l'Ewondo, le Duala, etc.

2) **Branche Kenya-Oriental** : cette branche est constituée d'une autre colonie qui s'est déplacée en direction de la côte orientale et est arrêtée dans son mouvement par l'Océan Indien au niveau de la région du Kenya. Les langues comme le Kikamba et le Kiswahili font partie de cette branche.



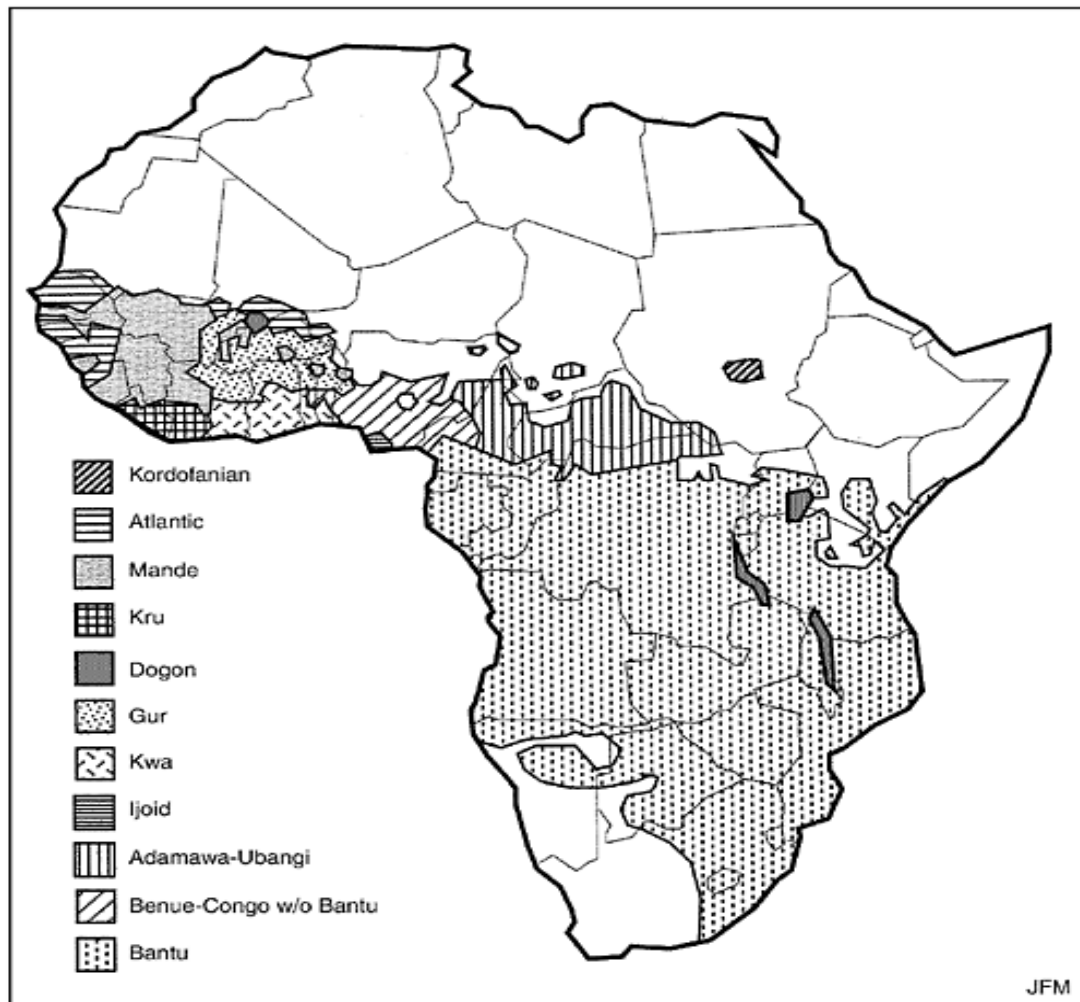
3) **Branche Congo-Océans** : c'est une branche qui s'est détachée du tronc commun bien après les deux autres en s'enfonçant dans l'immense zone centrale allant du Bassin du Congo jusqu'à l'Atlantique au sud-ouest et l'Océan Indien au sud-est. C'est en fait la plus grande vague bantou et elle a dû se faire assez lentement et sur une longue période de temps puisque les locuteurs de cette branche occupent la plus grande partie du domaine de cette immense famille linguistique. Le Lingala, le Kikongo et le Ciluba appartiennent à cette branche.

4) **Branche lacustre** : cette branche est constituée de ceux qui sont restés dans la motherland et dont la langue a conservé les traits les plus archaïques. La zone concernée s'étend des rives nord du Lac Victoria jusqu'à la pointe sud du Lac Tanganyika en plein pays Bemba. Assez récemment, une colonie s'est lancée en direction de la pointe sud du continent africain en traversant la zone centre de part en part. Au nombre de ces langues figurent le Luganda, le Kirundi-Kinyarwanda, le Kibemba, le Zulu et le Xhosa.

1.2.2.2. Configuration géographique du domaine bantou

Le domaine Bantu se présente comme un vaste triangle qui a pour sommet le Cap de Bonne Espérance. Ce triangle a pour côtés la côte orientale jusqu'au Somali-Land et la côte

occidentale jusqu'au douala. Il a pour base une ligne qui, partant du Somali-Land, passe au nord de l'Ouganda, au nord du fleuve Congo et aboutit à l'Atlantique. Dans cet immense triangle, les seuls parlars qui ne soient Bantu sont les langues khoisanes et quelques parlars enclavés soudanais ou nilo-sahariens.



Ainsi, nous rencontrons les langues bantu dans les pays suivants :

- **Nord-ouest** : Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale. On peut ajouter une extension du Bantu dans l'empire centrafricain aux frontières de la RDC. Il existe aussi des langues purement Bantu au Nigéria notamment le Bembe.

- **Au centre** : le Congo (presque exclusivement bantu), la République Démocratique du Congo (sauf le nord réservé à l'Adamawa et au Nilo-saharien), le Rwanda et le Burundi.

- **A l'est** : l'Ouganda (sauf le nord), le Kenya (sauf le nord), la Tanzanie + les îles en face de la Tanzanie et du Kenya. En Tanzanie, il faut exclure le Hatsa et le Sandawé qui sont des langues khoisanes.

- **Au sud-est** : la Zambie, le Malawi, le Zimbabwe, le Mozambique, l’Afrique du sud.

- **Au sud-ouest** : l’Angola, la Namibie.

1.2.3. Identification des langues Bantu

Les caractéristiques de ces langues ont été identifiées et inventoriées par le linguiste allemand Malcolm Guthrie (1948), elles seront traduites en Français par Pierre Alexandre (1981). Une trentaine d’années plus tard, Edgar Gregersen (1977: 80-81) les reprend sous la forme résumée. En 1985, Théophile Obenga s’y intéresse et apporte des compléments nécessaires à la liste de critères déjà existante.

1.2.3.1. Selon Malcolm GUTHRIE (1948)

1.2.3.1.1. Critères principaux

1) Un système de genres grammaticaux normalement au nombre de 4 au moins avec les caractéristiques suivantes :

- le signe du genre est le préfixe grâce auquel les mots peuvent être regroupés dans un nombre de classes variant de 10 à 20 comme dans les langues ci-après :

	kirundi	mashi	ciluba	luganda	kikongo	lingala	kiswahili	sizulu
Cl 1	mu	mu	mu	mu	mu	mo	m	mu
Cl 2	ba	ba	ba	ba	ba	ba	wa	ba
Cl 3	mu	mu	mu	mu	mu	mo	m	mu
Cl 4	mi	mi	mi	mi	mi	mi	mi	mi
Cl 5	ri	li	li	li	di	li	ji	ri
Cl 6	ma	ma	ma	ma	ma	ma	ma	ma
Cl 7	ki	ci	ki/ci	ki	ki	e	ki	ki
Cl 8	bi	bi	bi	bi	bi	bi	vi	bi
Cl 9	n	n	n	n	n	n	n	n
Cl 10	n	n	n	n	n	-	n	zi
Cl 11	ru	lu	-	-	lu	lo	u	lu
Cl 12	ka	ka	ka	ka	-	-	-	Ka
Cl 13	tu	rhu	tu	tu	tu	-	-	Tu
Cl 14	bu	bu	bu	bu	bu	bo	u	Bu
Cl 15	ku	ku	ku	ku	ku	ko	ku	Bu
Cl 16	ha	-	pa	-	ga	-	pa	-
Cl 17	ku	-	ku	-	ku	-	mu	-
Cl 18	mu	-	mu	-	mu	-	ku	-
Cl 19	I	-	-	-	-	-	-	-

- Il y a une association régulière de paires de classes pour indiquer le singulier et le pluriel. En plus des genres biclasses (singulier/pluriel), il existe aussi des genres monoclasses dont le préfixe est parfois semblable à celui d'un genre à deux classes.

Exemple :

(a) Kiswahili (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu, G.42)

li-/ma- : liyai / mayai « *œuf/œufs* » (biclasses)

maji « *eau* » (monoclasse)

(b) Lingala (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu, C.36)

bo-/ma- : bondoki / mandoki « *fusil / fusils* » (biclasses)

bobóto « *paix* » (monoclasse)

- Lorsqu'un mot a un préfixe indépendant comme signe de classe, tout mot qui lui est subordonné doit s'accorder avec lui au moyen d'un préfixe dit dépendant. Les préfixes indépendants sont les préfixes substantivaux ; les préfixes dépendants sont ceux qui sont commandés par le préfixe substantival qui, lui, ne dépend de rien. Il s'agit concrètement des préfixes adjectival, pronominal et verbal.

Exemple :

(a) Kirundi (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu, J.62)

Uyu mwáana muníni ararwáaye

Aba báana baníni bararwáaye

(b) Lingala (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu, C.36)

Moto oyo azalí monene

Bato baye bazalí banene

- Il n'y a aucune corrélation entre les genres et l'idée de sexe ou entre genre et toute idée clairement définie. Cela signifie que ces genres ne renvoient à aucune réalité.

2) Un vocabulaire dont une partie peut, par des règles fixes, être rattaché aux radicaux communs hypothétiques. Cela signifie que toute langue bantu possède un vocabulaire dont une partie provient du Proto-bantu.

Exemple :

Le mot « crocodile » est désigné dans les différentes langues Bantu par les éléments suivants : *ingoona* (en Kirundi), *ngan* (en Bulu), *ngando* (en Duala), *ngan* (en Fang), *ngonde* (en Bobangi), *nando* (en Mpongwe), *nganu* (en Teke), *ngandu* (en Mbochi), *ngandu* (en Kikongo), *ngan* (en Basa), *ngonde* (en Topoke), *ng'ona* (en Cinyanja), *ngandu* (en Ambo), *ngando* (en Bati), *ngando* (en Mbimu), *nguane* (en Sakata), *ngan* (en Ding), *ngaandu* (en Yaka), *ngandfu* (en Tchokwe), *ngandhu* (en Pende), *ngand* (en Kaniok), *ngandu* (en Sanga), *ngunde* (en Ngbanfi), *nengonde* (en Poi), *ngando* (en Tsogho), *ngandu* (en Punu), *ngando* (en Likuba), *nganda* (en Nyaneka).

1.2.3.1.2 Critères subsidiaires

1) Un groupe de radicaux invariables à partir desquels la plupart des mots sont formés par un procédé d'agglutination. Ces radicaux présentent les caractéristiques suivantes :

- Une structure CVC

- Lorsqu'un suffixe grammatical est attaché au radical, il se trouve formée une base sur laquelle des mots identifiables comme verbaux sont construits.

Exemple : Lingala (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu, C.36)

Tosalaki /to – sal – aki/ « *Nous avons travaillé* »

- Lorsqu'un suffixe lexical non grammatical est attaché au radical, il y a formation d'un thème sur lequel des mots identifiables comme nominaux sont construits.

Exemple : Lingala (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu, C.36)

- sal - : travailler

- sal + i → mosali : travailleur

- sal + a → mosala : travail

- Un radical peut être étendu par un élément situé entre lui et le suffixe. De tels éléments appelés « extensions » ont la structure -VC- ou -V- : il s'agit des suffixes dérivationnels.

Exemple : Kiswahili (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu, G.42)

Kufika /ku – fik – a/ “*arriver*”

Kufikisha /ku –fik –ish – a/ “faire arriver”

- Le seul cas où le radical apparaît sans aucun préfixe existe au sujet des verbes employés comme interjections. Ce sont des idéophones et les verbes qui sont à l’impératif.

Exemple : Kirundi (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu, J.62)

(a) Interjections

Caki /cak-i/

Satu /sat-u/

(b) Impératif

Geenda /geend-a/ « *va-t-en !* »

Vuge /vug-e/ « *Parlez !* »

2) Un système de voyelles bien balancé dans les radicaux. Ce système est constitué par la voyelle « **a** » avec un nombre égal de voyelles antérieures et postérieures.

Exemple : Bobangui (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu, C.32)

- 1 voyelle centrale « **a** » : - bal – « *compter* »
- 3 voyelles antérieures « **i, e, ε** » : - bil – « *suivre* » ; -bel- « *faire une bordure* » ;
-bel- « *être ennuyé* »
- 3 voyelles postérieures « **u, o, ɔ** » : -bul- « *être nombreux* » ; -bol- « *casser* » ;
-bɔl- « *pourrir* »

1.2.3.2. Apport de Théophile OBENGA (1985)

A côté de Guthrie (1948), Obenga (1985 : 18-19) reprend les critères portant sur les préfixes, le système vocalique et la dérivation verbale. Il y ajoute les trois critères suivants :

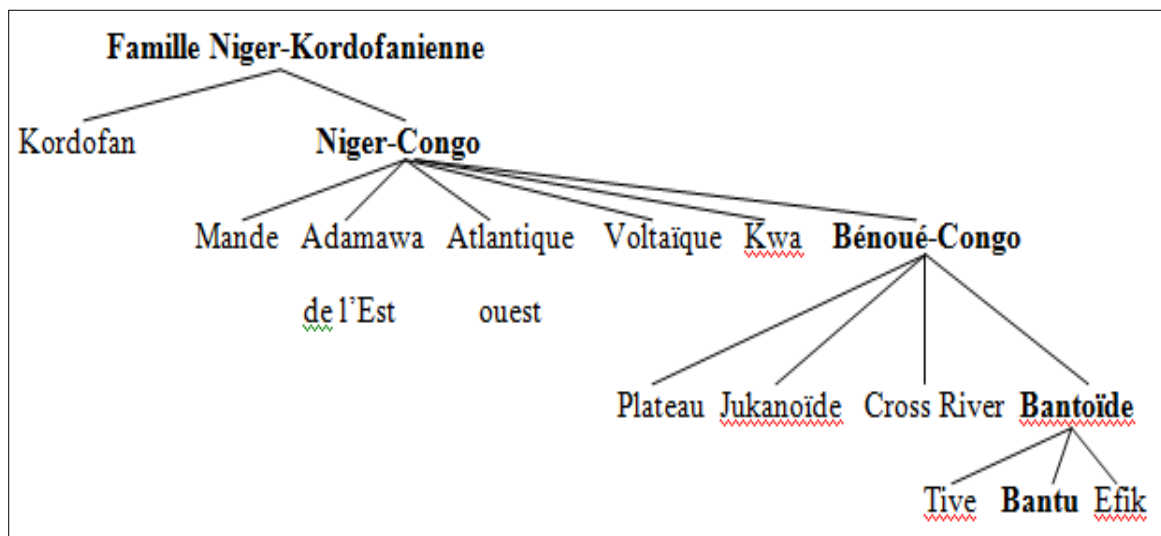
(i) La majorité des langues bantu sont des langues tonales. Le ton est phonémique : il a une fonction grammaticale et sémantique ;

(ii) On rencontre énormément les nasales en association avec des bilabiales, des palatales, des fricatives, des implosives (et des clicks pour les langues bantu de l’Afrique australe) : mp, mb, mf, mv, mbv, nd, nt, nz, ns, ng, nk, nj, ndz, nl ;

(iii) Il n’y a ni article ni cas dans les langues bantu comme en ancien égyptien classique.

1.2.4. Classification des langues Bantu

Après avoir été découvertes et étudiées très tôt, les langues Bantu ont également fait l'objet de classification. Nous pouvons citer les classifications de Bleek (1862), de Torrend (1891), de Finck (1908), de Johnston (1919), de Homburger (1929), de Clément Doke (1945), de Malcolm Guthrie (1948), de Van Bulck (1949), de Cope (1972) et de Théophile Obenga (1985). Toutes ces classifications sont typologiques, aucune n'est génétique. Notons que les langues Bantu peuvent bénéficier de la place dans le Niger-Congo de Joseph Greenberg (1963) comme suit :



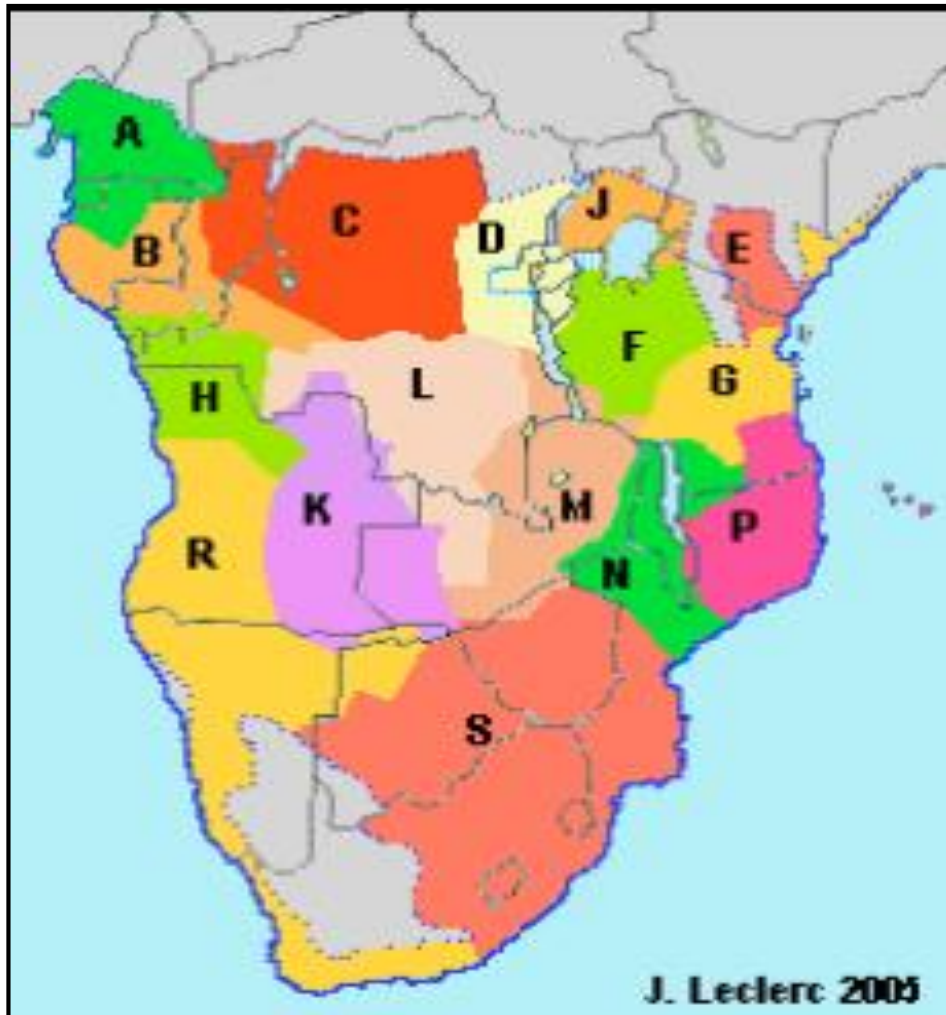
1.2.4.1. Classification de GUTHRIE (1948)

Guthrie rejette toute méthode basée sur des critères non linguistiques. Il adopte la méthode dite pratique c'est-à-dire une méthode empirique avec une certaine somme d'arbitraire. La méthode empirique consiste à porter sur une carte linguistique des lignes qu'on appelle des « **isoglosses** » en vue de montrer la distribution des traits linguistiques (lexicaux, grammaticaux, phonétiques). L'arbitraire, modification essentielle à la méthode empirique, est constitué par le fait que, à un certain moment, il faut décider sans référence à aucun critère qu'on passe d'une aire à une autre.

Grâce à cette méthode, il est arrivé à la formation de ± 80 groupes aux dimensions variées, chaque groupe réunissant un ensemble de langues ayant une relation étroite entre elles. Il applique la même méthode à ces 80 groupes si bien qu'il en arrive à rassembler 15 zones comprenant ± 650 langues et dialectes. Ces zones sont :

- **A** : Gabon, Cameroun (ex : Basa A₄₄, Yaoundé A₆₁)
- **B** : L'ouest de la RDC (ex : Kisakata B₄₄)
- **C** : RCA, RDC (ex : Lingala C₃₆, Bushong C₈₃)
- **D** : Haut Zaïre (ex: Kirundi D₆₂, Kinyarwanda D₆₁)
- **E** : Tanzanie, Ouganda (ex: Kipokomo E₇₁)
- **F** : Tanzanie (ex : Sukuma F₂₁)
- **G** : Tanzanie (ex : Kiswahili G₄₂)
- **H** : Congo, RDC, Angola (ex : Kikongo H₁₆)
- **K** : Centre de la RDC (ex : Luena K₁₄)
- **L** : Centre de la RDC (ex : Kipende L₁₁)
- **M** : RDC, Tanzanie (ex : Fipa M₁₃)
- **N** : RDC, Tanzanie (ex : Nsenga N₄₁)
- **P** : Mozambique (ex : Yao P₂₁)
- **R** : Afrique du sud (ex : Herero R₃₁)
- **S** : Afrique du sud (ex : Tswana S₃₁, Xhosa S₄₁, Zulu S₄₂)

Cette classification de Malcolm Guthrie tient compte de la contiguïté géographique. La conséquence en est que cet auteur a rapproché des langues qui ne devaient pas l'être. Il a également séparé des langues qui ne devraient pas l'être malgré leur éloignement géographique. Il a donc fallu des rectifications qui ont été apportées par les travaux faits par l'Equipe Lolemi au centre de Tervuren dirigée par le professeur A. E. Meeussen. Ainsi, la rectification la plus importante est celle qui concerne la création d'une zone supplémentaire appelée J ou la zone D-E. Cette zone s'étend sur la RDC (Nord Kivu), le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Elle comprend :



- Une partie des langues de la zone D : kinyarwanda D.61, kirundi D.62, fuliru D.63, subi D.64, hangaza D.65, ha D.66, vinza D.67 et sihundi D.51
- Une partie des langues de la zone E : nyoro-ganda E.10, haya-fipa E.20, masaba-luhya E.30.

1.2.4.2. Classification de Théophile OBENGA (1985)

C'est une classification qui retrace la cartographie ethnique plus ou moins complète du monde Bantu puisque les ethnies sont désignées par les mêmes termes qui servent à nommer leurs parlars. Ainsi, l'auteur présente les groupes et sous-groupes des langues bantu synthétisés dans le tableau suivant :

Groupes et sous-groupes		Exemples de langues
Bantu du Nord-Ouest		Yasa, Duala, Lumbu
Bantu de l'équateur		Mbochi, Fang, Ewondo
Bantu Mongo-nkundo-tetela		Lomongo, Lontomba, Tetela
Bantu du centre	Groupe Kongo	Bembe, Yaka, Soso
	Groupe Kimbundu	Kimbundu, Kisama, Libolo
	Groupe Kwango	Pende, Mbala, Kwese
	Groupe Kasai	Yans, Kuba, Lele
	Groupe Chokwe-Lunda	Chokwe, Nyengo, Lwena
	Groupe Bemba	Tabwa, Bisa, Lamba
	Groupe Maravi	Tumbuka, Chewa, Maravi
	Groupe Yao-Makua	Yao, Makonde, Makua
Bantu de la Côte Nord-Est	Groupe Shambaa-Zigula	Shambaa, Zaramo, Zigula
	Groupe Nyika-Taita	Pokomo, Nyika, Duruma
	Groupe Swahili	Unguja, Tumbatu, Ngazija
Bantu des Hautes Terres du Kenya		Kikuyu, Moshi, Tharaka
Bantu Interlacustres		Luganda, Kirundi, Haya
Bantu de la Tanzanie	Groupe Rift	Gogo, Langi, Mbugwe
	Groupe Nyamwezi	Nyamwezi, Takama, Sukuma
	Groupe Rukwa	Fipa, Lambia, Rungwa
	Groupe Rufiji	Bena, Hehe, Matumbi
	Groupe Nyasa	Nyakyusa, Kinga, Matengo
Bantu du Zambèze Moyen		Mashi, Subia, Mbowe
Bantu du Sud-Ouest		Mbundu, Nyaneka, Herero
Bantu Shona		Korekore, Zezuru, Karanga
Bantu Thonga		Ronga, Tsonga, Chopi
Bantu Nguni		Zulu, Xhosa, Swazi
Bantu Sotho		Sotho, Tswana, Venda

CHAPITRE 2 : PHONOLOGIE DES LANGUES NEGRO-AFRICAINES

Comme dans d'autres langues du monde, la phonologie des langues africaines distingue les voyelles des consonnes. Cette phonologie segmentale est accompagnée, dans certaines langues, de phénomènes prosodiques divers. La combinaison des phonèmes aboutit à la formation d'un certain nombre de schémas syllabiques. Cependant, toutes les langues africaines n'ont pas le même système phonologique, c'est pourquoi, dans chaque cas, il sera mentionné un exemple de langue dans laquelle le fait phonologique présenté est attesté.

2.1. Phonologie segmentale

La phonologie segmentale étudie les segments sonores tels qu'ils apparaissent dans les mots ainsi que leur organisation en système. Le niveau segmental de la langue fait référence à la chaîne de phonèmes qui forme un énoncé de la langue. Ainsi, analyser la séquence de la parole au niveau segmental signifie décomposer cette séquence en une suite de phonèmes. Ceux-ci peuvent être des voyelles ou des consonnes dont le nombre varie selon les langues.

2.1.1. Systèmes vocaliques

2.1.1.1. Système à deux ordres de voyelles orales

En Afrique, les systèmes vocaliques les mieux attestés sont ceux qui comportent cinq ou sept voyelles réparties en deux ordres : les antérieures étirées et les postérieures arrondies. La distinction entre les deux ordres est neutralisée pour le degré d'aperture maximum.

i	u	i	u
e	o	e	o
a	ɛ	ɔ	
a			

Dans les systèmes à cinq voyelles, il n'est pas rare que les phonèmes d'aperture moyenne /e/ et /o/ aient deux allophones nettement distincts au niveau perceptif mais en distribution complémentaire. Ainsi, en Fulfulde, /e/ et /o/ ont des réalisations relativement ouvertes ([ɛ], [ɔ]) sauf s'ils sont suivis d'une voyelle fermée (i ou u) dans les limites d'une même unité accentuelle. Des systèmes présentant le même type de configuration globale mais avec cinq degrés d'aperture sont eux aussi très bien attestés :

i	u
ɪ	ʊ
e	o
ɛ	ɔ
a	

Dans le domaine Bantu, les langues à 5 voyelles sont majoritaires. Elles se rencontrent partout sauf dans les langues de la zone C (langues de la cuvette centrale, à l'équateur et en RDC), les langues de la zone D (Kivu, Maniema), une partie de la zone E (Kenya), quelques langues de la zone M (Tanzanie), dans la zone S (Afrique du Sud), dans la zone A (Cameroun, Gabon) ainsi que dans la zone B (du Gabon à la RDC en passant par le Congo-Brazzaville).

2.1.1.2. Système à trois ordres de voyelles orales

Un type courant de complexification des systèmes vocaliques est la présence d'un troisième ordre de voyelles en plus des antérieures étirées et des postérieures arrondies. Selon les langues, ce troisième ordre est soit un ordre de non-antérieures étirées (ɨ, ɤ, ə, ʌ), soit un ordre de non-postérieures arrondies (y, Y, Ø, œ). D'où les deux systèmes vocaliques suivants :

i	y	u	i	ɨ	u
ɪ	Y	ʊ	ɪ	ɤ	ʊ
e	Ø	o	e	ə	o
ɛ	œ	ɔ	ɛ	ʌ	ɔ

En Bantu par exemple, le Yans de la RDC (B.85) présente un système vocalique à 11 unités phonémiques. Celles-ci sont réparties en antérieures (étirées et arrondies), en centrale non-arrondie et en postérieures arrondies.

Antérieures		Centrale (non-arrondie)	Postérieures (arrondies)
Etirées	Non-étirées (= arrondies)		
i	y		u
e	Ø		o
ɛ	œ		ɔ
æ		a	

2.1.1.3. Système à voyelles nasales

Dans un certain nombre de langues négro-africaines, on relève des phénomènes de nasalité vocalique non-pertinente, imputables au contact avec une consonne nasale. Dans d'autres

langues, il n'est pas rare de trouver des cas de nasalité pertinente, les voyelles nasales étant opposables aux voyelles orales en contexte identique. Dans certains cas, les sous-systèmes de voyelles orales et de voyelles nasales sont rigoureusement parallèles. Ainsi par exemple, beaucoup de parlers manding ont un système vocalique du type suivant :

Voyelles orales		Voyelles nasales	
i	u	ĩ	ũ
e	o	ẽ	õ
ɛ	ɔ	ɛ̃	ɔ̃
a		ã	

Du côté des langues Bantu, le Dzing de la RDC (B.86) a 14 phonèmes vocaliques. Ceux-ci sont subdivisés en voyelles antérieures (étirées et arrondies), centrales non arrondies, postérieures arrondies et en voyelles nasales (antérieures et postérieures). Soit le système vocalique suivant :

Voyelles orales				Voyelles nasales	
Antérieures		Centrales (non-arrondies)	Postérieures (arrondies)	Antérieure (étirée)	Postérieures (arrondies)
Etirées	Arrondies				
i	y		u		
e	ø		o	ẽ	õ
ɛ	œ	ə	ɔ		ɔ̃
		a			

2.1.1.4. Système à voyelles longues

Dans certaines langues, aucune différence de longueur vocalique n'est perceptible. Dans d'autres, il peut exister des différences de longueur non pertinentes, au conditionnement divers. Ainsi en Tswana, l'avant-dernière syllabe avant une pause est réalisée automatiquement très longue. Mais il est fréquent aussi dans les langues négro-africaines que les différences de longueur vocalique soient pertinentes. Dans ce dernier cas, nous pouvons retenir le Wolof du Sénégal qui, dans son système vocalique, distingue des voyelles brèves opposées systématiquement aux voyelles longues comme le montre le tableau suivant :

Modes \ Lieux		Antérieures non-arrondies	Centrales non-arrondies	Postérieures arrondies
Fermées	brèves	i		u
	longues	i:		u:
Mi-fermées	brèves	e	ə	o
	longues	e:	ə:	o:
Mi-ouvertes	brèves	ɛ		ɔ
	longues	ɛ:		ɔ:
Ouvertes	brève		a	
	longue		a:	

2.1.2. Systèmes consonantiques

L'expérience de la description des langues négro-africaines montre que le fonctionnement du système phonologique de beaucoup d'entre elles ne peut se comprendre que si l'on considère comme fondamentale la distinction entre deux grandes catégories de consonnes. D'une part, une première catégorie est constituée par les **obstruantes**, dont l'articulation se caractérise par un obstacle (occlusion ou constriction) de nature à perturber fortement l'écoulement du flux d'air. Cette catégorie regroupe les occlusives et les fricatives. D'autre part, l'autre catégorie est constituée par les **non-obstruantes** qui, du point de vue acoustique, peuvent être qualifiées de **résonnantes**.

Il y a, au niveau typologique, une relation entre les traits $\pm$ obstruant et $\pm$ voisé. Dans l'immense majorité des langues, les non-obstruantes ignorent l'opposition de voisement et sont normalement réalisées voisées ; des réalisations dévoisées apparaissent seulement comme variantes contextuelles. Parmi les obstruantes, ce sont au contraire les réalisations non-voisées qui prédominent ; selon les langues, ou bien ce sont les seules possibles, ou bien la distinction de voisement est pertinente.

2.1.2.1. Consonnes obstruantes

2.1.2.1.1. Occlusives orales

- Toutes les langues négro-africaines présentent des occlusives orales réparties selon au moins trois points d'articulation : bilabial (**p/b**), apico-alvéolaire (**t/d**) et dorso-vélaire (**k/g**). Un quatrième ordre constitué de dorso-palatales (**c/j**) est très fréquent dans ces langues.

- On trouve assez souvent dans les systèmes consonantiques des langues négro-africaines des occlusives rétroflexes (surtout la voisée **ɖ**) ou des occlusives uvulaires (surtout la non-voisée **q**). Le **ɖ** rétroflexe est particulièrement commun dans les langues gbe du sud du

Togo et du Bénin ainsi que dans les autres langues de cette région. L'uvulaire non-voisée est bien attestée dans les langues afro-asiatiques ; dans les langues du Niger-Congo, elle est dans l'ensemble rare, à l'exception d'un groupe géographiquement compact de parlers atlantiques et Mandé localisé au Sénégal et dans la partie occidentale du Mali.

- Certaines langues négro-africaines connaissent des consonnes semi-occlusives ou affriquées (**pf**, **bv**, **ts**, **dz**, **tʃ**, **dʒ**). Les semi-occlusives chuintantes **tʃ** et **dʒ** semblent rares dans les langues négro-africaines ; il semble ne pas exister de langue où **t**, **tʃ**, **c** et **k** constituent quatre phonèmes distincts.

- L'occlusive glottale **ʔ**, qui dans beaucoup de langues négro-africaines existe seulement en début de mot avec une valeur démarcative plutôt qu'oppositionnelle, peut dans certaines langues se trouver intégrée au système consonantique. En sérère par exemple, l'occlusive constitue à elle seule, dans la conjugaison, le signifiant d'un morphème à valeur d'inactuel.

- Certaines langues négro-africaines ont un système consonantique à occlusives géminées c'est-à-dire des consonnes doubles. Elles se caractérisent généralement par une durée plus longue et une explosion plus forte par rapport aux occlusives simples correspondantes. C'est le cas par exemple en Wolof du Sénégal à occlusives simples et géminées suivantes :

p	t	c	k	q	ʔ
pp	tt	cc	kk		

2.1.2.1.2. Occlusives doubles labio-vélaires

Il s'agit d'un type d'occlusives (**kp** et **gb**) caractérisé par une double occlusion (bilabiale et dorso-vélaire) suivie d'un relâchement quasi simultané de ces deux occlusives. En Afrique, ce type de consonnes caractérise, indépendamment de la famille génétique, les langues occupant une zone compacte. Celle-ci s'étend de la Guinée à la République Centrafricaine et est comprise en gros entre le 10^e parallèle et l'équateur. En langues bantu, ces consonnes labio-vélaires sont essentiellement attestées dans les zones A, C et D.

2.1.2.1.3. Fricatives

La tendance générale des langues négro-africaines est d'avoir des sous-systèmes de fricatives moins différenciés que les sous-systèmes d'occlusives orales. Cette différence se fait

remarquer tant au niveau des ordres qu'au niveau du nombre. Ainsi, un nombre très important de langues qui opposent une série d'occlusives voisées à une série d'occlusives non-voisées connaissent une seule série de fricatives généralement réalisées non-voisées.

Les fricatives sont surtout attestées au niveau labiodental (**f/v**), post-alvéolaire (**s/z**), vélaire (**x/ɣ**) et laryngal (**h/ħ**). En dehors de ces types particulièrement courants, on trouve aussi selon les langues des fricatives bilabiales (**ɸ/β**), dentales (**θ/ð**), pré-palatales (**ʃ/ʒ**). La fricative palatale (**ç**) semble rarement attestée par les langues négro-africaines. Les fricatives uvulaires (**χ/ʁ**) sont probablement moins rares que les descriptions disponibles peuvent le laisser penser.

2.1.2.1.4. Nasales

La plupart des langues négro-africaines ont au moins deux consonnes nasales ayant un statut de phonème : **m** et **n**. Certaines y ajoutent souvent une troisième nasale qui peut être **ɲ** ou **ŋ**, éventuellement les deux. Les langues qui ont des occlusives doubles labio-vélaires ont souvent aussi la nasale **ɲm**. Ainsi par exemple, le Wolof du Sénégal a des nasales simples **m**, **n**, **ɲ**, **ŋ** et des nasales géminées **mm**, **nn**, **ɲɲ** et **ŋŋ** ; le Konkomba (langue Gur du Togo et Ghana) a les nasales simples du Wolof auxquelles il ajoute la labio-vélaire **ɲm**.

2.1.2.2. Consonnes non-obstruantes

A l'échelle des langues négro-africaines, les sons les mieux attestés dans cette catégorie sont la latérale apico-alvéolaire **l**, l'apicale vibrée ou battue **r** et les semi-voyelles **j** et **w**. En plus de ces semi-voyelles particulièrement communes, la labio-palatale est parfois signalée mais surtout comme variante combinatoire de **w** immédiatement suivi de voyelle antérieure.

Dans un certain nombre de langues négro-africaines, **l** et **r** fonctionnent comme deux allophones du même phonème, le choix entre ces deux variantes dépendant de la place dans la syllabe et de la nature d'une consonne adjacente. En Baoulé (Niger-Congo, Kwa) par exemple, langue qui admet des syllabes de structure V, CV et CCV, **r** n'existe qu'en contexte C-V, et il est alors en relation de complémentarité avec **l**. On a en effet toujours C**l**V si C'est labiale, vélaire ou labio-vélaire ; C**r**V si C'est alvéolaire ou palatale.

2.1.2.3. Consonnes particulières et clics

Beaucoup de langues négro-africaines n'utilisent que le type de consonnes dont la production est le fruit du flux d'air en provenance des poumons qui circule lors de l'expiration à travers la cavité bucco-pharyngale et éventuellement nasale. Mais une proportion importante de

langues atteste dans leur système phonologique des consonnes dont la production, au lieu d'être exclusivement basée sur l'expiration d'air pulmonaire, met en jeu :

1) Ou bien un mécanisme d'expulsion de l'air contenu dans la cavité buccale qui se trouve, pour la production de telles consonnes, isolée des poumons par la fermeture de la glotte : ce sont les consonnes **éjectives**. Les occlusives éjectives, qui sont toujours non-voisées, semblent caractéristiques de groupes de langues rattachées à la famille afro-asiatique (Tchadique et Couchitique essentiellement). La dorso-vélaire k' est la plus commune de ce type. Certaines langues ont toutefois une série complète d'éjectives. Ainsi, l'Oromo (Afroasiatique, Couchitique) a le sous-système d'occlusives suivant :

p' t' c' k'
 t c k $?$
 b d j g

2) Ou bien un mécanisme qui, ayant pour effet une baisse de pression intra-buccale, aboutit lors du relâchement de l'articulation à une entrée d'air dans la cavité buccale. Ceci caractérise les consonnes **injectives** (dites aussi **ingressives**) et les **clics**. A la différence des éjectives, les injectives sont surtout communes au niveau labial : β est l'unique injective connue par beaucoup de langues ; l'alvéolaire d' reste encore relativement courante ; la palatale j est plus rare. En règle générale, les injectives sont voisées, mais les non-voisées sont néanmoins possibles. Le Sérère (Niger-Congo, Atlantique), par exemple, présente la particularité d'avoir à la fois des injectives voisées et non-voisées opposables entre elles et aux non-injectives, d'où un système d'occlusives à quatre séries :

p t c k q $?$
 b d j g
 β f c'
 $\mathbf{\beta}$ $\mathbf{d'}$ $\mathbf{j}$

Un clic est un son à articulation multiple, produit en formant une occlusion à l'avant de la bouche avec les lèvres ou la langue, et une autre à l'arrière de la bouche avec le dos de la langue. La poche d'air ainsi créée est agrandie en déplaçant la langue vers le bas et vers l'arrière tout en maintenant les deux occlusions. L'occlusion antérieure est alors relâchée, et l'arrivée massive soudaine d'air dans la bouche (influx) produit un bruit caractéristique. Les clics sont universellement utilisés dans les interjections. Mais leur utilisation comme

phonèmes est propre aux langues khoisan et à quelques langues Bantu d’Afrique australe (Xhosa, Zulu, Sotho,...) que l’on peut supposer avoir été influencées par un substrat khoisan. Les langues Khoï, les langues San et les langues Bantu environnantes possèdent 5 types de clics : dental, palato-alvéolaire, latéral, bilatéral et rétroflexe.

Exemple : !xóõ (langue khoisane)

Symbole	Désignation	Occlusion antérieure	Relâchement
⦿ labial	bilabiale	affriquée	labiodental
dental	laminale	dento-alvéolaire	affriquée
! alvéolaire	apicale post-dentale	affriquée	latéral
latéral	apicale post-dentale	affriquée	latéral
‡ palatal	laminale	dentale à palatale	abrupt

2.1.3. Syllabe

Dans la plupart des langues africaines, les mots peuvent être entièrement découpés en séquences de syllabes. Le type syllabique préféré est **CV**. Au-delà, on peut classer les langues selon qu’elles tolèrent des syllabes sans attaque (V), les syllabes avec coda (CVC) ou les deux (V, CVC et CV). Les syllabes sans attaques, quand elles existent, sont souvent réservées à l’initiale de mot ou de syntagme. Un autre type de syllabe très répandu dans de nombreuses langues africaines est la nasale syllabique **N**. Normalement, ce son s’accorde avec le lieu d’articulation de la consonne qui suit ; parfois on peut le dériver d’une voyelle nasale sous-jacente, parfois d’une syllabe complète NV sous-jacente.

Ainsi, la caractéristique structurelle de la syllabe est le fait que celle-ci se termine normalement par une voyelle : une telle syllabe est dite **ouverte**. Cependant, d’autres séquences qui se terminent par une ou plusieurs consonnes existent suite à la disparition historique des voyelles dans plusieurs positions : ces types de syllabes sont dits **fermés**.

Par exemple, le Wolof (Niger-Congo, Atlantique) du Sénégal est une langue à syllabation plus fermée qu’ouverte. La syllabe se présente sous la formule générale **CV(V)(C)(C)**. Celle-ci se scinde en six possibilités syllabiques qui peuvent toutes être précédées d’une nasale à savoir :

- 1) **CV** : fo [fɔ] « *jouer* »
- 2) **CVV** : woo [wɔ:] « *appeler* »
- 3) **CVC** : xol [xɔl] « *cœur* »

4) **CVCC** : tēdd [təd:^ə] « *se coucher* »

5) **CVVC** : xool [xɔ:l] « *regarder* »

6) **CVNC** : bant [bant^h] « *bâton* »

En langues Bantu, les séquences de voyelles sont relativement rares du fait de l'importance du phénomène de contraction vocalique. Ces séquences de voyelles sont néanmoins fréquentes dans les langues à 7 voyelles, plus particulièrement dans les langues de la zone C. Quant aux séquences consonne-voyelle, la formule la plus élémentaire est **(N)(C)(S)V**. Celle-ci se décompose en six possibilités syllabiques à savoir :

1) **V** : a-vuze

2) **CV** : ba-gii-ye

3) **CSV** : i-vyáa-ra

4) **NCV** : i-mbáa-hó

5) **NCSV** : i-mbweé-bwe

6) **N** : m-ti

2.2. Phonologie suprasegmentale

2.2.1. Tonologie

La tonalité est une hauteur relative à laquelle une syllabe est réalisée. Selon Creissels (1989 : 176) on parlera de langues à tons lorsque, même en limitant la comparaison des réalisations mélodiques à un ensemble syntaxiquement homogène de phrases ou de membres, on voit apparaître un fonctionnement oppositionnel de la hauteur mélodique. Ainsi, est une langue à tons une langue où il est possible d'opérer sur la mélodie ou la hauteur d'une syllabe des commutations en contexte phonique identique associées de manière stable à une commutation d'unités significatives. On classe parmi les langues à tons la quasi-totalité des langues Niger-Congo et nilo-sahariennes, les langues khoisanes, les langues tchadiques et une partie des langues couchitiques.

2.2.1.1. Nombre de tons dans les langues africaines

Dans les langues négro-africaines, on pourrait dire que le nombre de tons peut varier de un à cinq (Rialland, 1998). On peut, en effet, compter comme langue à un ton les nombreuses langues où un ton haut ne contraste pas avec un ton bas en une opposition binaire mais où il

s'oppose à une absence de ton, dans une opposition qui est donc privative. Les langues de ce type sont celles où le ton haut peut être réanalysé comme un accent tonal, c'est-à-dire comme un accent marqué par un ton haut. Parmi ces langues, figurent de nombreuses langues Bantu d'Afrique de l'Est telles que le Kinyarwanda (Rwanda), le Kirundi (Burundi), le Tonga (Zambie), mais aussi des langues de diverses familles comme le Kabiyé (langue voltaïque du Togo), le Somali (langue couchitique de la Somalie).

A l'autre extrémité, très peu de langues sont décrites avec cinq tons distincts : la plus sûrement documentée est le Dan de Santa (Niger-Congo, Mandé-sud, Mali). Les langues à quatre tons, quoique relativement peu nombreuses, sont bien attestées : le Mambila (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Nigeria). Les langues à trois tons sont courantes et se rencontrent dans des familles diverses : famille voltaïque (Gurmantché, Burkina-Faso), famille Kwa (Yoruba, Nigéria). Les langues à deux tons sont, elles, très répandues : Bambara (Mandé, Mali). Enfin, certaines langues n'ont ni tons ni accent tonal : le Swahili (Bantu, Tanzanie et Kenya), le Wolof (Atlantique, Sénégal) et le Peul (Atlantique, zones dispersées du Sahel à l'Afrique centrale).

2.2.1.2. Tons ponctuels et tons modulés

Dans toutes les langues négro-africaines dont le système tonal est connu, on relève une opposition de hauteur relative entre au moins deux tons ponctuels (c'est-à-dire dont la réalisation est perçue comme ne présentant aucune variation de hauteur dans les limites du segment syllabique qui la porte). Les tons modulés, là où ils existent, peuvent toujours se décrire phonétiquement comme la transition, dans les limites d'un segment syllabique unique, entre deux registres attestés par ailleurs en qualité de tons ponctuels opposables par leur hauteur relative. Ainsi, dans les systèmes tonals des langues négro-africaines, les tons modulés peuvent toujours se décrire comme des tons complexes résultant de l'association à un segment syllabique unique d'une séquence de deux unités tonales élémentaires (trois dans le cas de modulations doubles).

2.2.1.3. Ton flottant

Un ton flottant est une unité tonale dépourvue de support segmental ou qui a perdu son correspondant segmental à la suite d'un certain nombre de phénomènes phonologiques. Les tons flottants sont des tons non associés à une syllabe. D'une manière générale, la notion de ton flottant est envisageable chaque fois que l'on est en présence d'alternances tonales susceptibles d'être décrites simplement à partir de l'hypothèse selon laquelle la phrase, à un

niveau abstrait de représentation, comporte des unités tonales en surnombre par rapport aux segments vocaliques.

Ces tons flottants sont soumis à des règles de réalisation dont le détail peut varier d'une langue à l'autre mais doit se conformer au principe suivant : entouré de part et d'autre de tons ayant une valeur opposée à la sienne, un ton flottant se manifeste positivement en se rattachant à une syllabe adjacente ou en modifiant sa réalisation tonale. Par contre, au contact d'un ton ayant la même valeur que lui, un ton flottant tend à s'effacer sans laisser de trace.

2.2.1.4. Downdrift (ou downstep ou faille tonale) et l'upstep

Le processus le plus répandu affectant les registres dans les langues africaines est le **downdrift** ou **downstep automatique** généralement analysé comme un abaissement de registre déclenché par un ton bas. Le downdrift est différent d'une simple assimilation dans la mesure où il n'abaisse pas un seul ton mais tous les tons dans un domaine donné. Il peut être récursif, chaque ton bas déclenchant un nouvel abaissement et un énoncé peut être divisé en plusieurs domaines de downdrift. Anyanwu (2008 : 267) décrit clairement le downdrift de la manière suivante :

In a sequence of H- or L-tones, all tones have the same pitch value, while in a sequence of H-L-H (H_1 -L- H_2) or L-H-L (L_1 -H- L_2), the second H- or L-tone is one "step" lower than a preceding H- or L-tone. The lowering effect can even take place an unlimited number of times; thereby allowing an indefinite number of pitch values for H- and L-tones.

Le downdrift a été mentionné dans de très nombreuses langues, qu'elles soient à un, deux ou trois tons, mais non dans des langues à quatre tons. Il existe aussi dans les langues à intonation sans tons, comme le Wolof (Atlantique, Sénégal) où il affecte les contours des groupes prosodiques. Par ailleurs, la suspension du downdrift est utilisée comme marque de l'interrogation dans de nombreuses langues, elle est ainsi répandue dans les langues ouest-africaines à deux tons comme le Hausa. Si le downdrift est extrêmement courant, il n'est pas universel. Son absence s'explique dans certaines langues par la complexité du système tonal lui-même. L'absence de downdrift dans les systèmes tonals simples reste très rare.

Le downdrift est souvent désigné par le terme de **downstep**, par contraste avec le downstep non automatique. Dans les études francophones, le terme de **faille tonale** renvoie au downstep non automatique. Le downstep a été reconnu dans des langues à deux, trois ou même quatre

tons. Il a été montré que s'il est souvent déclenché par un ton bas flottant comme en Dagara (Voltaïque, Burkina), il peut jouer également le rôle de séparateur de tons hauts successifs comme en Shambala (langue Bantu) ou d'accents tonals successifs comme en Kimatumbi (Bantu, Tanzanie). Ainsi, le downstep apparaît de plus en plus couplé avec l'**upstep**, c'est-à-dire des processus de relèvements et donnant naissance à des tons supra-hauts.

2.2.1.5. Translation tonale

Le terme de translation tonale désigne le phénomène par lequel une unité porte en réalisation un ton qui est la copie du ton structurel d'une unité voisine, après avoir elle-même transmis à une autre unité son propre ton structurel. Selon que le ton structurel d'une unité se manifeste ainsi sur l'unité précédente ou sur l'unité suivante, on parlera d'**anticipation tonale** ou de **report tonal**. Le premier phénomène est attesté en Tonga (Bantu, N15) tandis que le second a cours en Holoholo (Bantu, D28), en Koro (Niger-Congo, Mandé, Côte d'Ivoire) et en Koyaga (Niger-Congo, Mandé, Côte d'Ivoire).

2.2.1.6. Système tonal et grammaire

Il existe des langues tonales dans lesquelles la courbe tonale des phrases peut être déterminée en attribuant à chaque unité significative une forme de base unique associant une séquence segmentale à une séquence tonale. Ainsi, aux unités se succédant dans la chaîne parlée, il s'applique seulement des règles tenant compte du contexte phonologique et de la présence éventuelle de limites. Mais il n'est pas rare, dans les langues négro-africaines, d'avoir à décrire des faits plus complexes d'interaction entre tonologie et grammaire car, en effet, certaines lois tonales peuvent être propres à certains morphèmes ou classes de morphèmes. Ceci engendre deux types de phénomènes : d'abord l'existence de morphèmes dont la seule trace dans la chaîne parlée est au niveau tonal ; ensuite l'existence de lois qui modifient le contour au niveau tonal d'une unité lorsque celle-ci occupe une fonction syntaxique précise.

2.2.2. Accent dynamique

Dans les langues négro-africaines, l'intensité est très mal perçue par suite de l'influence trop forte de la tonalité. Dans tous les cas, l'intensité n'a une valeur phonologique que dans une minorité de langues ; elle reste en général, même là où elle est bien perçue, un phénomène purement phonétique. L'accent est ainsi décrit en langues africaines par Clements et Rialland (in Heine & Nurse, 2008 : 69) :

A smaller number, including Somali and many Bantu languages, are tonal accent languages, in which a distinctive or demarcative accent expressed by a toneme of high pitch. An even smaller number (including Wolof) are neither tone languages nor tonal accent languages. Predictable stress-accent occurs across most varieties of Arabic, and penultimate stress-accent is found in a number of non-tonal eastern Bantu languages starting with coastal Swahili and leading across southern Tanzania into Malawi.

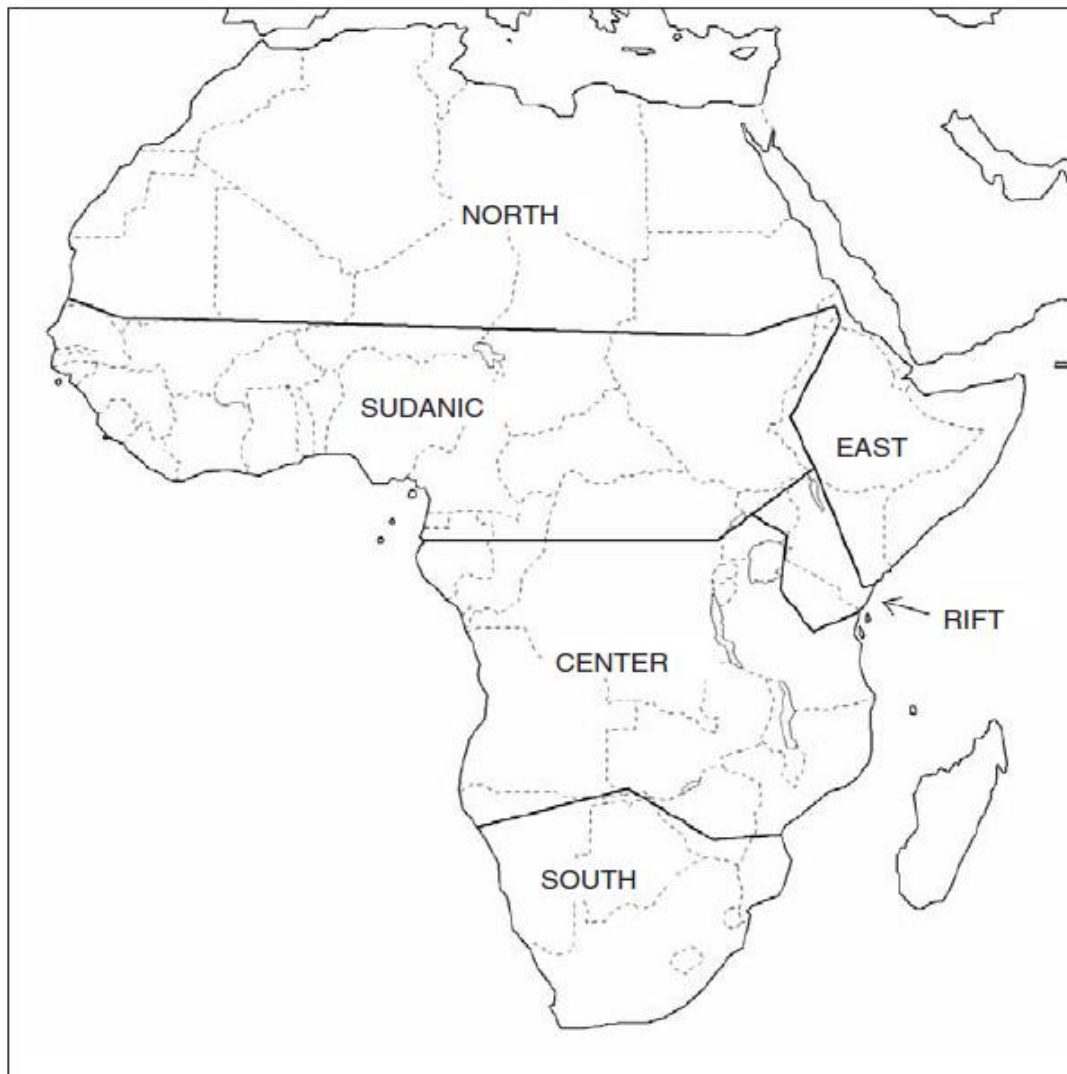
En langues Bantu, on lui reconnaît cependant une certaine valeur démarcative comme en Kiswahili et en Zulu. Dans ces langues, l'intensité affecte l'avant-dernière syllabe du mot tandis que, en Lomongo et en Duala, l'intensité se situe sur la première syllabe du radical. Notons qu'on considérera qu'il y a accent mélodique lorsque les variations de hauteur mélodique ont, dans les limites d'un type donné d'unité, un fonctionnement de type contrastif et non pas oppositionnel.

2.3. Distribution géographique des traits phonologiques

La classification aréale, ou étude de la distribution géographique des traits linguistiques, vise l'étude des traits communs à des langues n'appartenant pas à la même famille mais qui se trouvent en proximité géographique. Pour établir les zones géographiques de distribution phonologique, les critères pris en compte par Clements et Rialland (in Heine et Nurse, 2008) étaient à la fois segmentaux et prosodiques. Partant de l'hypothèse selon laquelle il n'y a pas de caractéristiques phonologiques communes à toutes les langues d'Afrique, ils en sont arrivés à l'identification de six zones aréales : le *North*, le *Sudanic*, le *East*, le *Center*, le *Rift* et le *South*.

- **La zone phonologique Nord** : Elle est constituée de la région méditerranéenne, du sahara et du sahel. Linguistiquement, elle est ainsi décrite :

This zone is fairly homogenous from a linguistic point of view, as its phonological properties coincide largely with those of the Arabic and Berber languages spoken within it. This is less true toward the south and east of the zone, where alongside local forms of Arabic and Berber (and Beja in the east) a number of non-Afroasiatic languages are spoken, including northern varieties of Fulfulde and Songay, the Saharan languages Tedaga, Dazaga, and Zaghawa, and the Nile Nubian languages Nobiin (or Mahas) and Kenuzi-Dongola.



- **La zone phonologique Est** : Elle est essentiellement constituée de la région dite *Corne de l'Afrique* (Ethiopie, Erythrée, Djibouti, Somali). Au point de vue linguistique, elle est ainsi caractérisée :

This zone is linguistically more diverse than the North. Though nearly all its languages are usually classed in the Afroasiatic phylum, they involve three independent stocks: Ethio-Semitic in the north, Cushitic in the east and south, and Omotic in the west. Linguistic features within Ethiopia tend to hug genetic boundaries to a certain extent [...], though a few, such as the common presence of implosives in consonant inventories, cross boundaries as well. Due in large part to the common Afroasiatic heritage, many linguistic features of the East are shared with the North, though as we shall see it also has characteristic traits of its own.

- **La zone soudaniqu** : C'est la région phonologique la plus dense. Elle s'étend sur la région de la savane qui traverse l'Afrique subsaharienne bordée par le Sahel au nord, par l'Océan Atlantique à l'ouest et au sud-ouest, par le Lac Albert au sud-est et par l'*Ethiopian-Eritrean Highlands* à l'est. Elle est linguistiquement décrite comme suit :

This region is linguistically diverse, containing all non-Bantu (and some Bantu) languages of the Niger–Congo phylum, the Chadic subgroup of Afroasiatic, southern varieties of Arabic, and most Nilo-Saharan languages except for peripheral members in the north and southeast. Where these languages come into contact, we find evidence of phonological diffusion across genetic lines.

- **La zone phonologique centre** : Elle est constituée de la partie sud de l'Afrique centrale, d'une partie de l'Afrique australe et de l'Afrique orientale. Elle comporte ainsi une grande partie de la forêt équatoriale, la région des Grands Lacs et la savane subéquatoriale jusqu'au bassin du Kalahari au sud et à l'Océan Indien à l'est. Linguistiquement, « this geographically diverse zone is almost exclusively Bantu-speaking and is characterized by the linguistic features typical of Bantu languages. »

- **La zone phonologique sud** : Elle est constituée de la région de l'Afrique australe située au sud de la zone centre. Elle s'étend ainsi sur les régions semi-désertiques, de la savane et tempérée au sud de l'Afrique. Ainsi :

While its phonological characteristics derive from those of the Khoisan and Bantu languages spoken within it, several of them are shared rather widely across genetic boundaries, and it is these that define this zone in phonological terms. This zone contains some of the richest consonant and vowel inventories of the world's languages, led perhaps by !Xoo (Southern Khoisan) with some 160 distinct phonemes.

- **Le rift valley** : Elle inclut la branche orientale du grand Rift Valley au nord de la Tanzanie et à l'ouest du Kenya.

In this region, languages of all four of Greenberg's super-families (Afroasiatic, Nilo-Saharan, Niger-Congo, Khoisan) meet in a jigsaw-like pattern. In general, their phonological features do not appear to be widely shared among different groups, except as a result of independent genetic heritage.

2.4. Quelques faits morphophonologiques

La morphophonologie est une branche de la linguistique à cheval entre la phonologie et la morphologie, qui étudie la réalisation phonétique des morphèmes d'une langue en fonction des contextes dans lesquels ils apparaissent. Comme le précise Creissels (1989 : 11), la morphophonologie « [...] cherche à rendre compte des relations d'alternances entre phonèmes dues au fait qu'une même unité significative peut, selon le contexte, présenter des réalisations variables bien que présentant une certaine similitude phonique, [...] ».

2.4.1. Harmonie vocalique $\pm$ ATR

Une des importantes caractéristiques de la phonologie des langues africaines est l'harmonie des voyelles de type ATR (**A**dvanced **T**ongue **R**oot). Ce système d'harmonie vocalique est caractéristique de la zone soudanienne et des régions environnantes. Elle concerne essentiellement les langues atlantiques et les langues couchitiques. Certaines langues connaissent ainsi une bipartition de leur système vocalique en deux groupes incompatibles dans le cadre du mot : les voyelles réalisées avec la racine de la langue avancée dites +ATR : [i i: e e: ɐ ɐ: u u:] et les voyelles réalisées avec la racine de la langue rétractée dites –ATR : [ɪ ɪ: ɛ ɛ: a a: ɔ ɔ: ɔ̃ ɔ̃:]. Selon Heine & Nurse (2008 : 50), la règle d'harmonie vocalique ATR peut être ainsi formulée :

[...] affix vowels agree with the [ATR] value of the root vowels, and are thus [-ATR] with the [-ATR] root [...]; and [+ATR] with the [+ATR] [...] the non-harmonizing suffix vowel /e/, which is invariantly [+ATR], requires all vowels, including the underlying [-ATR] vowel /e/ of the root [...] to take [+ATR] values. Such systems have been called “cross height vowel harmony” since they operate across vowel heights; thus a [+ATR] vowel in mid vowels [...] requires [+ATR] in high vowels and vice versa. In systems of this type, the value [+ATR] is usually dominant (i.e. phonologically active), though in some languages [-ATR] is active as well.

Ainsi par exemple, en Ndut (Niger-Congo, atlantique, Sénégal), le système vocalique est organisé selon le trait $\pm$ ATR comme suit :

Voyelles $\pm$ ATR					
Voyelles +ATR			Voyelles –ATR		
Antérieures	Centrale	Postérieures	Antérieures	Centrale	Postérieures
i		u	ɪ		ʊ
e		o	ɛ		ɔ
	ɐ			a	

Exemple :

[i] / [ɪ] [lik] *lík* "chasser" vs [lɪk] *lik* "être sourd"

[e] / [ɛ] [hel] *hél* "arc" vs [hɛl] *hel* "laisser"

[ɐ] / [a] [mbɐp] *mbëp* "piège" vs [mbap] *mbap* "jeune bouc"

[u] / [ʊ] [hul] *húl* "mourir" vs [hʊl] *hul* "étoilé"

2.4.2. Harmonie vocalique progressive

D'une manière générale, l'absence d'harmonie vocalique ATR en langues bantu est comblée par une assimilation vocalique progressive. Elle s'applique essentiellement entre les voyelles du radical (root) et plus éventuellement les suffixes de dérivation. Selon Clements et Rialland (in Heine & Nurse, 2008 : 53), ce type d'harmonie connaît les trois types de variantes suivantes :

Vowel system

a. i u ɪ ʊ ɛ ɔ a

b. i u e o ɛ ɔ a

c. i u ɛ ɔ a

Vowel harmony

ɪ is replaced by ɛ after stem vowel ɛ ɔ

ʊ is replaced by ɔ after stem vowel ɔ

e is replaced by ɛ after stem vowel ɛ ɔ

o is replaced by ɔ after stem vowel ɛ ɔ

i is replaced by ɛ after stem vowel ɛ ɔ

u is replaced by ɔ after stem vowel ɔ

2.4.3. Coalescence vocalique

La coalescence vocalique est la fusion de deux ou plusieurs voyelles en une seule unité phonique. En Wolof (Niger-Congo, Atlantique, Sénégal) par exemple, le résultat de la contraction vocalique est toujours une voyelle longue selon les règles synthétisées dans le tableau ci-après :

	i	é	e	a	o	ó	u
i	ii			ee			
é		ée		ée			
e			ee	ee			
a				aa			
o				oo	oo		
ó				óo		óo	
u			oo	oo			uu

Exemple :

Loxoom [lɔxɔ:m] < /loxo – am/

« *sa main* »

2.4.4. Harmonisation nasale homorganique

Une nasale N est dite homorganique lorsque son articulation s'adapte à celle de la consonne suivante dans un complexe nasal. Ainsi, **N** devient **m** devant une bilabiale, **ɱ** devant une labio-dentale, **n** devant une alvéo-dentale, **ɲ** devant une palatale, **ŋ** devant une vélaire. En Gbeya (Niger-Congo, Oubanguien, Centrafrique) par exemple, on relève quatre séquences homorganiques **NC** correspondant à quatre consonnes nasales de même point d'articulation :

m n ɱ ɱm

mb nd ɲg ɲgb

Une particularité remarquable de beaucoup de langues africaines est d'admettre en position initiale d'unités des séquences NC, ce qui pose un problème du fait qu'une séquence ≠NC viole le principe selon lequel la sonorité doit aller croissant du début de la syllabe jusqu'à la syllabe qui en constitue le centre. C'est ce qui explique qu'on a souvent débattu en linguistique africaine la question de savoir si les séquences homorganiques NC doivent être analysées comme une séquence de deux phonèmes, ou comme un seul phonème d'articulation complexe et dont la définition comporte le trait « + prénasalisé ».

2.4.5. Lénition

La lénition ou adoucissement est une modification phonétique qui consiste en un affaiblissement de l'articulation des consonnes, à savoir le passage d'une série dite « forte » à une série dite « douce ». Par exemple, en Eton (langue Bantu, Cameroun), les consonnes fortes **b** et **d** se réalisent respectivement en constrictives **β** et **r** lorsqu'elles sont en position intervocalique tandis qu'en position initiale elles restent inchangées.

Exemple : Eton (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu, A.71)

/bɔbɔtəsá/ → [bɔβɔtəsá] “It is them who are working”

/kádá/ → [kárá] “crab”

2.4.6. Alternances consonantiques

Dans beaucoup de langues africaines appartenant aux familles les plus diverses, les bases nominales et les bases verbales présentent une initiale consonantique qui alterne en fonction du contexte. Deux cas se présentent :

1) Dans certaines langues, le phénomène obéit à un conditionnement phonétique évident, et ces alternances peuvent se décrire en posant comme principe que la consonne initiale de l'unité concernée varie en fonction de la finale de l'unité précédente. Selon la nature syntaxique des limites entre unités se succédant dans la chaîne parlée, certaines limites tendent à être perméables aux processus phonétiques. Les phonèmes situés de part et d'autre d'une telle limite tendent à s'influencer mutuellement comme s'ils se succédaient à l'intérieur d'une même unité. C'est le cas en Koyaga (Niger-Congo, Mandé, Côte d'Ivoire) où les alternances consonantiques sont les suivantes :

t ~ n	j ~ ɲ	ʃ ~ ʒ
c ~ ɲ	g ~ ŋ	h ~ ɦ
k ~ ŋ	gb ~ ŋm	l ~ n
b ~ m	f ~ v	j ~ ɲ
d ~ n	s ~ z	w ~ w ?

Exemple : Koyaga (Niger-Congo, Mandé, Côte d'Ivoire)

Bwó ɲje « une case »	vs	ʃo kje « un cheval »
Bwó vlà « deux cases »	vs	ʃo flà « deux chevaux »
Bwó zawà « trois cases »	vs	ʃo sàwà « trois chevaux »

2) Dans d'autres langues, le conditionnement de l'alternance est en synchronie purement grammatical. L'initiale consonantique des unités concernées alterne indépendamment de la nature phonologique de la finale de l'unité précédente. D'un point de vue très général, il est vraisemblable que de telles alternances proviennent historiquement d'alternances qui étaient conditionnées phonologiquement, et qu'au cours de l'évolution de la langue l'élément conditionnant, ou bien s'est effacé, ou bien s'est lui-même modifié, ou bien s'est amalgamé à l'initiale de l'unité qui présente l'alternance. Ce cas est représenté par le Peul (Niger-Congo, Atlantique) où les bases nominales à initiale variable prendront leur initiale dans l'un des ensembles A, B ou C en fonction de la désinence à laquelle elles sont associées :

A		B		C
w	~	b	~	mb
w	~	g	~	ŋg
j	~	g	~	ŋg
j	~	j	~	ɲj
r	~	d	~	nd
f	~	p	~	p
s	~	c	~	c
h	~	k	~	k

Exemple : Pulaar (Niger-Congo, Atlantique)

rawa:-ndu

« *un chien* »

dawa:-di

« *des chiens* »

dawa:-ŋgel

« *un petit chien* »

ndawa:-kon

« *des petits chiens* »

ndawa:-ŋga

« *un gros chien* »

CHAPITRE 3 : MORPHOLOGIE DES LANGUES NEGRO-AFRICAINES

La structure interne des différentes parties du discours n'est pas organisée de la même façon dans les diverses langues négro-africaines. Les substantif, adjectif, pronom et verbe intéressent plus que d'autres du fait qu'ils sont susceptibles de subir des modifications formelles dues à la commutation occasionnée par les différents procédés morphologiques. Quant aux adverbes, adpositions et idéophones, ils ont un caractère formel invariable dans la majorité des langues d'où elles ne retiendront pas notre attention ici.

3.1. Substantif

Selon Creissels (1991 : 67), on reconnaît le statut de substantif aux unités qui satisfont aux conditions suivantes : (i) un substantif est apte sans aucune adjonction à former un constituant nominal qu'il n'y a pas lieu d'analyser comme résultant d'une opération de réduction ; (ii) si le substantif n'est pas monomorphématique, sa structure interne ne met en jeu que des relations nécessaires ou intégrées, les autres types de détermination sont considérés comme extérieurs au substantif ; (iii) un substantif a au niveau de la langue un signifié virtuel et a besoin de l'adjonction de déterminants pour qu'apparaissent explicitement l'actualisation de ce signifié virtuel dans chaque occurrence particulière du substantif dans des énoncés.

Au niveau de la structure, le substantif se définit comme étant formé d'une base substantivale et d'un morphème de flexion nominale. Une base substantivale se définit à son tour comme une unité simple ou complexe qui fournit un substantif en s'associant à un morphème de flexion. Dans certaines langues, un substantif s'accompagne d'un ou des satellite(s) c'est-à-dire des morphèmes qui vérifient les propriétés suivantes : (i) ils sont extérieurs au substantif ; (ii) ils sont constitués en paradigmes au nombre d'éléments limité ; (iii) ils ne peuvent se trouver séparés du substantif que par d'autres morphèmes ayant eux aussi le statut de satellite. Ainsi, un satellite est un déterminant donnant lieu à un choix grammatical et qui ne peut pas se trouver séparé du substantif par l'introduction de déterminants ayant un caractère lexical.

3.1.1. Catégories flexionnelles du substantif

3.1.1.1. Genre / classes nominales

Les substantifs varient morphologiquement et morphosyntaxiquement en fonction du genre ou des classes nominales. Mohamadou (in Platiel et Kabore, 1998 : 393) précise le sens dans lequel nous devons comprendre la notion de classe nominale en ces termes :

Une classe nominale apparaît donc comme une catégorie grammaticale réunissant un ensemble ouvert de constituants, catégorie qui est formellement définie par deux critères : (i) la présence d'un affixe – connu dans la littérature sous diverses appellations, dont celle de classificateur, d'indice de classe et de modalité nominale ; (ii) et les règles d'accord que cet affixe impose au niveau des termes dépendants (pronoms, démonstratifs, adjectifs et participes).

Par conséquent, l'on parlera de classification nominale pour désigner « le fait de répartir les lexèmes nominaux en catégories formellement marquées qui, selon leur nombre et les critères mis en œuvre, portent le nom de [...] classes nominales, et dont les marques sont ou bien attachées au nom lui-même, ou bien à un autre item, déterminant ou quantifieur, ayant portée sur le nom [...] » (Sauzet et Zribi-Hertz, 2003 : 39). Dans les langues à classification nominale, la notion de genre nominal est définie en associant la classe nominale et le nombre. En effet, c'est l'appariement d'une classe de singulier et d'une classe de pluriel qui forme le genre.

Ailleurs, dans les langues dites à genre, le genre peut être défini comme un type particulier de système de classes nominales dans lequel l'assignation des noms à une classe est au moins partiellement basée sur le sexe. Ainsi, en fonction du système de classification nominale, les langues négro-africaines sont réparties en deux types :

1) Langues à genre nominal : Ces langues sont essentiellement attestées dans la famille Afroasiatique et se caractérisent par des substantifs qui distinguent le féminin du masculin dans leur morphologie. Mais on les retrouve aussi en petits nombres dans les familles nilo-saharienne et khoisane comme le montrent Creissels et al. (in Heine & Nurse, 2008 : 115) en ces termes :

Systems with two genders mainly based on the sex distinction (masculine vs. feminine) are common in all branches of Afroasiatic; in Nilo-Saharan, they occur in a number of Daju languages, in Nilotic, as well as in Kadu, a group of languages spoken in the Nuba mountains which may belong to Nilo-Saharan, or which, alternatively, constitute a genetic isolate; in Khoisan, such systems are found in Khoe languages and in the isolated languages Sandawe, Kwadi, and Hadza. A third gender similar to the Indo-European neuter has been reported to exist in Eastern Nilotic languages and in Khoe languages.

2) **Langues à classes nominales** : Ces langues sont typiquement attestées dans le Niger-Congo (à l'exception du Mandé) et en Khoisan du Nord. Dans les substantifs de ces langues, les classes nominales constituent des systèmes de genre d'un type différent dans lequel la distinction de sexe ne joue aucun rôle. Selon Creissels (in Heine et Nurse, 2004 : 285), le système de classes nominales du Niger-Congo se caractérise par les traits suivants :

- *Le nombre de genres est relativement élevé, et des systèmes avec une vingtaine de genres ne sont pas exceptionnels parmi les langues bantu ou atlantiques ;*
- *La distinction sémantique qui intervient de la manière la plus évidente dans la répartition des noms en genres est toujours la distinction humain/non-humain ;*
- *Genre et nombre interfèrent d'une façon particulièrement complexe : il est impossible d'isoler des marques de pluralité distinctes des marques de genre ; des noms qui appartiennent au même genre au singulier appartiennent souvent à des genres différents au pluriel, et inversement. Il n'est pas rare qu'à une même forme de singulier correspondent plusieurs formes de pluriel appartenant à des genres différents (avec parfois des nuances de sens plus ou moins subtiles) ;*
- *Dans les systèmes de genre Niger-Congo, la distinction entre flexion et dérivation tend à être brouillée, car d'une part le genre ne peut pas être dissocié du nombre, qui est une distinction typiquement flexionnelle, mais d'autre part la répartition des noms en genres repose largement sur des notions ou des distinctions typiquement dérivationnelles, comme augmentatif, diminutif, concret/abstrait, arbre/fruit, etc, et dans les noms dérivés de verbes les marques peuvent prendre entièrement en charge des distinctions qui relèvent généralement de morphèmes de dérivation distincts (les noms déverbatifs dans le genre humain dénotent des agents, etc).*

En somme, comme le précise Khim (in Sauzet et Zribi-Hertz, 2003 : 42), il existe des similitudes entre les deux systèmes de langues. Premièrement, les genres comme les classes nominales régissent l'accord à l'intérieur et au-delà du groupe nominal. Deuxièmement, on observe des appariements singulier/pluriel en ce sens que la forme de l'affixe associé au genre varie globalement avec le nombre. Troisièmement, le genre peut lui aussi jouer un rôle dérivationnel, quoique de façon plus limitée que les classes nominales. Enfin, les marques de

genre sont toujours réalisées sur l'extrémité droite de la racine, comme les marques de classes nominales postposées ont davantage l'aspect d'enclitiques que de suffixes.

3.1.1.2. Nombre

Presque toutes les langues africaines ont des morphèmes liés qui encodent la notion de pluralité sans restrictions particulières quant à la nature sémantique des noms. Autrement dit, on trouve généralement dans les langues africaines des marques de pluriel dont le fonctionnement tient compte de la distinction entre noms comptables et noms massifs mais dont l'usage ne se limite pas à des noms occupant une position relativement élevée dans la hiérarchie selon le trait animé/inanimé. L'absence totale de marqueurs de pluriel peut toutefois être illustrée par l'Igbo (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Nigéria) et par quelques langues tchadiques telles que le Gwandara, le Pero.

En ce qui concerne l'utilisation des marques du pluriel, on peut distinguer parmi les langues africaines deux tendances opposées. Selon Creissels (in Heine et Nurse, 2004 : 289), celles-ci coïncident largement avec une distinction selon les caractéristiques morphologiques de marques de pluriel et la présence ou l'absence d'un système de genre :

- *Les langues dépourvues de système de genre ont généralement un marqueur de pluriel unique qui a le statut morphologique de constituant, et les marqueurs de pluriel de ce type tendent à s'employer sur une base pragmatique c'est-à-dire à n'apparaître que lorsque la pluralité est à la fois communicativement pertinente et contextuellement non évidente, au moins en ce qui concerne les noms qui ne désignent pas des personnes ;*
- *Les langues qui ont un système de genre ont généralement un système de marquage de la pluralité morphologiquement complexe, caractérisé par une fusion des marques de genre et des marques de nombre. Dans ces langues, les variations en genre et en nombre se manifestent par des morphèmes affixés au nom et à (certains de) ses modifieurs, dans une relation d'accord, et le marquage du pluriel tend à s'effectuer sur une base sémantique, ce qui veut dire que les marques du pluriel tendent à être présentes chaque fois que le constituant nominal se réfère à une pluralité d'individus, sans tenir compte du fait que l'indication de pluralité soit ou non communicativement pertinente.*

Les cas extrêmes de complexité morphologique du marquage de la pluralité se rencontrent dans la branche soudanaise orientale du Nilo-saharien et dans toutes les branches de l'Afro-asiatique. En Afrique, une distinction ternaire de nombre (singulier/duel/pluriel) à la fois pour les noms et les pronoms se rencontre seulement dans la branche centrale du phylum Khoisan. Dans les autres familles de langues africaines, le duel est extrêmement rare et toujours limité aux pronoms.

3.1.1.3. Cas

Les morphèmes analysés comme affixes casuels dans les descriptions des langues africaines sont pour l'essentiel des affixes de constituants. En d'autres termes, il s'agit des morphèmes liés qui s'attachent au premier ou au dernier mot d'un constituant sans tenir compte de la nature précise de ce mot. Dans la majorité des langues africaines, ni les sujets ni les objets ne sont marqués en cas, ceci vaut en particulier pour la quasi-totalité des langues Niger-Congo. Toutefois, dans quelques langues tchadiques centrales, les noms en fonction d'objet sont introduits par des prépositions, et des sujets ou des objets marqués en cas se rencontrent couramment dans le nord-est de l'Afrique, dans les branches couchitiques et sémitiques de l'Afro-asiatique ainsi que dans certaines branches du Nilo-saharien. Dans certaines langues atlantiques du Niger-Congo, il est attesté un cas génitif.

Exemple : Wolof (Niger-Congo, Atlantique)

(a) Aw fasu buur

Aw fas-u buur
un cheval-GEN.SG roi
« *un cheval de roi* »

(b) Ay fasi buur

Ay fas-i buur
des cheval-GEN.PL roi
« *des chevaux de roi* »

3.1.1.4. Définitive

Les langues africaines possèdent souvent des articles définis et fournissent en abondance des données comparatives qui montrent que dans une écrasante majorité des cas, les articles définis proviennent de démonstratifs. Toutefois, certains groupes de langues attestent aussi la possibilité que des articles définis proviennent des possessifs. Il existe aussi des articles

indéfinis ayant pour origine le numéral « un », mais ils sont moins répandus que les articles définis. On trouve à la fois des langues possédant des articles définis et des langues qui en sont dépourvues dans pratiquement toutes les familles de langues et toutes les zones géographiques du continent africain.

Exemple : Wolof (Niger-Congo, Atlantique)

(a) [gaynde] **gi**

lion DEF.SG

'le lion'

(b) [geneen gaynde gu rey] **gi**

CL.AUG lion CL.JONCT être gros DEF.SG

'l'autre gros lion'

3.1.2. Systèmes de flexion nominale dans le Niger-Congo

Les langues du Niger-Congo connaissent différents types de flexion substantivale selon la distribution du morphème flexionnel par rapport à la base substantivale. Un examen critique des données fait apparaître les constantes suivantes :

1) Les langues à flexion nominale préfixale : Les groupes Bénoué-Congo, Kwa et Kordofanien attestent exclusivement des flexions préfixales. Les langues Bantu sont un exemple classique de langues où la plupart des substantifs comportent un préfixe qui est susceptible de certaines variations mais ne peut pas être supprimé. Selon les langues, ce préfixe des substantifs connaît un nombre de valeurs qui peut, à l'échelle de la langue, aller jusqu'à une vingtaine. Mais pour une base substantivale donnée, ce préfixe prend rarement plus de trois ou quatre valeurs différentes.

Exemple : Tswana (Niger-Congo, Bantu)

mo-sádi « femme »

h-xodu « voleur »

mi-tsi « villages »

di-kwálo « livres »

2) Les langues à flexion nominale suffixale : Les groupes Gur, Kru et Adamawa-Oubanguien attestent exclusivement des flexions suffixales. En Néyo (langue Kru), les substantifs se terminent par un morphème vocalique qui s'amalgame à la voyelle finale de la

base, mais qui peut être dégagé par diverses procédures. Par exemple, en introduisant l'augmentatif *-kad-* entre le substantif et ce morphème, le suffixe flexionnel est isolé et on constate que les variations de ce suffixe expriment la catégorie du nombre.

Exemple : Néyo (Niger-Congo, Kru)

jó « *enfant* » < ji + ɔ / jíkádɔ « *gros enfant* »
gbó « *maison* » < gbi + a / gbíkádā « *grosse maison* »

3) Les langues à flexion nominale suffixale et alternances consonantiques initiales : Le groupe atlantique a la particularité d'attester à la fois des flexions préfixales et des flexions suffixales, ces dernières allant de pair avec un système d'alternances consonantiques à l'initiale des substantifs. Les parlers peuls par exemple présentent un système particulièrement riche de suffixes indissociables du substantif. Chacun des suffixes qui constitue la flexion nominale du peul peut prendre, selon la base à laquelle il s'associe, jusqu'à quatre formes différentes. Par exemple, avec le substantif « chien », ces suffixes se présentent sous une forme qu'on peut considérer comme leur forme de base ; ils sont associés à des alternances consonantiques initiales.

Exemple : Peul (Niger-Congo, Atlantique)

rawaa-**ndu** « *un chien* » / dawaa-**di** « *des chiens* »
dawaa-**ngel** « *un petit chien* » / ndawaa-**kon** « *des petits chiens* »
ndawaa-**nga** « *un gros chiens* »

4) Langues à système de flexion nominale dégradée et à réfection : Dans les groupes de langues Kwa et Bénoué-Congo, on trouve des langues qui présentent à des degrés divers le type de flexion préfixale des langues bantu. Mais à côté de celui-ci, on trouve couramment des langues où, en règle générale, les substantifs présentent une initiale vocalique qui ne saurait être supprimée dans le cadre du substantif : c'est le cas des langues comme l'Ewe (Niger-Congo, Kwa, Togo/Ghana), le Yoruba (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Nigéria). Cependant, cette initiale vocalique ne peut pas être synchroniquement reconnue comme un morphème de flexion, ou bien seulement pour un nombre réduit de substantifs.

Exemple : Urhobo (Niger-Congo, Bénoué-Congo)

o/i : ò-xwó / ì-xwó « *personne(s)* »
u/i : ù-gbènù / ì-gbènù « *colline(s)* »
ε/e : è-bò / è-bò « *médicament(s)* »

Dans d'autres groupes de langues du Niger-Congo, notamment le groupe atlantique, certaines langues illustrent des évolutions dans lesquelles la dégradation d'une flexion préfixale est compensée par la réfection d'une flexion suffixale. En Sérère (Niger-Congo, Atlantique, Sénégal), le substantif présente à l'initiale des variations plus complexes matérialisées par le système de classification. Les faits que présente le sérère résultent manifestement de l'évolution d'un système de préfixes à partir d'un état où on peut imaginer que les variations de l'article devaient correspondre de façon beaucoup plus simple à celles du préfixe. Par contre, le Wolof qui présente une parenté avec le Sérère et le Peul, n'a pas suivi exactement la même évolution. La perte de la flexion préfixale n'a pas été compensée par l'intégration de l'article postposé au substantif qu'il détermine.

Exemples :

(a) Sérère (Niger-Congo, Atlantique, Sénégal)

o-koor **oxe** « *l'homme* »

Ø-goor **we** « *les hommes* »

gi-delem **le** « *la langue* »

go-foxe **ole** « *le chien* »

(b) Wolof (Niger-Congo, Atlantique, Sénégal)

xale (bi) / xale (yi) « *l'enfant / les enfants* »

fas (wi) / fas (yi) « *le cheval / les chevaux* »

kër (gi) / kër (yi) « *la maison / les maisons* »

3.1.3. Dérivation nominale

Le type de dérivation substantivale incontestablement le plus constant à travers les langues négro-africaines est la formation de substantifs dérivés de verbes. Ces substantifs dérivés désignent le procès, l'agent du procès, le lieu du procès, la manière d'agir ou le résultat du procès. Mais il faut souligner ici que les procédés de dérivation substantivale varient d'un groupe de langues à un autre et d'une langue à l'autre.

Dans les langues de la famille Niger-Congo qui connaissent une flexion des substantifs, les différentes valeurs liées à la dérivation substantivale s'expriment généralement, outre la présence éventuelle de morphèmes dérivatifs, par le choix du classificateur. Ainsi, dans ce type de langues, la dérivation substantivale se matérialise par les procédés suivants :

- **La dérivation affixale déverbale** : Un affixe (préfixe et/ou suffixe) bien identifiable est ajouté à une base verbale pour former un substantif. En langues Bantu, un morphème dérivatif est suffixé à la base verbale en même temps que le morphème classificateur reste préfixé. En Wolof, langue atlantique, un ou plusieurs morphème(s) dérivatif(s) est/(sont) préfixé(s)/suffixé(s) à la base verbale, le classificateur lié à l'article défini est postposé à la base verbale.

Exemple :

(a) Tswana (Niger-Congo, Bantu)

-rék- « acheter » → mo-rék-i / ba-rék-i « acheteur(s) »
 -rakanel- « se rencontrer quelque part » bo-rakanel-ɔ « lieu de réunion »

(b) Wolof (Niger-Congo, Atlantique)

bey « cultiver » → bey-kat b- « cultivateur »
 woy « chanter » woy-aan-kat b- « quémandeur »
 boot « porter un enfant sur le dos » ja-boot b- « femme qui allaite »
 júr « mettre au monde » waa-júr « parents »

- **La dérivation affixale dénominale** : Un affixe particulier entre en combinaison avec un substantif ou un nom propre pour former un nouveau substantif. C'est le cas en wolof où la suffixation fait preuve d'un tel procédé.

Exemple : Wolof (Niger-Congo, Atlantique)

Njaay « Ndiaye=patronyme » → Njaay-a « vénérable Ndiaye »
 ñaari « deux » ñaareel « deuxième »

- **La dérivation nominale par substitution** : La base du substantif restant la même, un morphème classificateur déterminé est remplacé par celui d'une autre classe nominale. Ce procédé aboutit à la formation de nouveaux substantifs qui expriment des nuances diminutives, augmentatives, abstractives, singulatives ou collectives.

Exemple :

(a) Wolof (Niger-Congo, Atlantique)

doom b- « le fruit, le produit » → doom i- « le fils, la fille »
 mbokk m- « le parent » mbokk g- « la parenté »
 kër g- « la maison » kër s- « la maisonnette »

(b) Kiswahili (Niger-Congo, Bantu)

baba « père » —————→ ubaba « le fait d'être parent »

- **La dérivation nominale par reduplication** : Elle est obtenue par redoublement total ou partiel du terme de base. Elle peut ou non être combinée à d'autres procédés de dérivation substantivale.

Exemple :

(a) Wolof (Niger-Congo, Atlantique)

Siin « Sine, région du centre-ouest du Sénégal » —→ siin-siin « originaire du Sine »
 góor « homme, mâle » góor-góorlú « débrouillard »

(b) Songye (Niger-Congo, Bantu)

mwikulu « petit fils » —————→ mwikululu « arrière petit fils »

- **La dérivation nominale par alternance consonantique** : Dans les langues où ce procédé a cours, l'alternance consonantique initiale permet de faire passer un lexème d'une catégorie verbale à une catégorie substantivale ou de former un substantif à partir d'un autre déjà existant. Une telle alternance obéit à un certain nombre de règles de régularité.

Exemple : Wolof (Niger-Congo, Atlantique, Sénégal)

dëmm b- « sorcier, vampire » —————→ ndëmm g- « anthropophagie »
gan g- « hôte, étranger, invité » ngan g- « séjour d'un hôte »
sàcc « voler » càcc b- « voleur »

- **La dérivation nominale par conversion** : Le lexème de base passe de sa catégorie lexicale de départ à la catégorie du substantif sans subir de changement formel. Un tel procédé morphologique touche généralement des lexèmes verbo-nominaux.

Exemple : Wolof (Niger-Congo, Atlantique, Sénégal)

lekk « manger » —————→ lekk g- « nourriture »
 tëb « sauter » tëb b- « saut »

3.2. Adjectif

Dans la catégorie nominale, il est difficile de distinguer le substantif de l'adjectif si ce n'est qu'en posant certains critères morphosyntaxiques. D'une part, un lexème peut être reconnu comme substantif dès lors qu'il peut former la base d'un constituant nominal dans un contexte

tel qu'il n'y a pas lieu d'expliquer par une anaphore l'absence d'une autre unité dont ce lexème pourrait être déterminant. D'autre part, un lexème peut être reconnu comme adjectif dès lors qu'il peut constituer la base apparente d'un constituant nominal dans un contexte permettant de rétablir un substantif que ce lexème détermine et dont l'absence est imputable à une opération de réduction.

Parmi les langues négro-africaines, celles qui ont un système de classification nominale sous sa forme la plus typique se prêtent généralement à une classification morphologique des différents types d'unités susceptibles de contribuer à la formation d'un constituant nominal. Ainsi, dans les langues bantu, on peut faire un tri entre lexèmes substantivaux et déterminants sur la base des possibilités de variation du préfixe : ces variations sont limitées dans le cas des lexèmes substantivaux, alors que les déterminants sont compatibles avec la totalité des préfixes du système. Sur base du critère morphologique, l'adjectif est donc un sous-ensemble de déterminants du substantif composé d'éléments dont le préfixe de classe est généralement identique à celui des substantifs qu'ils déterminent. Ce sous-ensemble comporte typiquement des qualificatifs (et des numéraux dans certaines langues).

Exemple : Kiswahili (Niger-Congo, Bantu)

m-tu **m**-vivu yule « *cet homme paresseux* »

wa-tu **wa**-vivu wale « *ces hommes paresseux* »

m-ti **m**-moja « *un seul arbre* »

mi-ti **mi**-wili « *deux arbres* »

Dans les langues dépourvues de système de classification nominale, il est parfois possible de dégager une classe d'unités dont la vocation à occuper la fonction de déterminant adjectival se traduit par le fait que ces unités doivent nécessairement être élargies d'un morphème. Ainsi, trois cas se présentent en langues négro-africaines : (i) un élément adjectival doit prendre un morphème pour occuper, dans la réalisation du constituant nominal, une place semblable à celle du substantif (cas du Zarma) ; (ii) dans les langues à genres sexuels, l'adjectif prend un morphème caractéristique du masculin ou du féminin (cas du Hausa) ; (iii) dans les langues sans genres, l'adjectif est un élément invariable (cas de l'Agni).

Exemple :

(a) Zarma (Songhay, Niger)

àj díi hánsò « *j'ai vu le chien* »

àj díi í-bèerò « *j'ai vu le grand* »

àj díi í-bíjò « *j'ai vu le noir* »

(b) Hausa (Afroasiatique, Tchadique)

fárár rìigáa « *robe blanche* » donne par réduction les adjectifs :

- fár-**íi** (masculin) « *un blanc* »
- fár-**áa** (féminin) « *une blanche* »
- fáràa-**rée** (pluriel) « *des blanches* »

(c) Agni (Niger-Congo, Kwa, Côte d'Ivoire)

bya **tende** « *homme grand* »

bla **tende** « *femme grande* »

nane **tende** « *bœuf grand* »

Dans certaines langues négro-africaines, la relation entre les structures déterminatives où intervient la notion de qualification et les structures prédicatives (verbes statifs) utilisées pour asserter l'attribution d'une qualité peut présenter des formes diverses. Parfois, même à l'intérieur d'une même langue, leur confrontation peut conduire à reconnaître selon les cas des statuts différents aux lexèmes de sens qualificatif qui y interviennent. Ainsi, en Wolof par exemple où la notion d'adjectif telle que définie n'existe pas, la qualification est rendue par des verbes statifs.

Exemple : Wolof (Niger-Congo, Atlantique)

baax na
être.bon MOD.3SG
« *C'est bon* »

3.3. Verbe

3.3.1. Notion de verbe

La reconnaissance d'un constituant verbal semble aller de soi lorsque l'analyse d'expressions prédicatives irréductibles permet de dégager un terme qui d'une part donne lieu à un choix lexical, et d'autre part se caractérise par certaines possibilités d'affixation. Ainsi, au sens morphosyntaxique étroit, le verbe est un prédicat simple c'est-à-dire une forme caractérisée par la présence de certains affixes et apte à constituer une expression prédicative, soit à elle

seule, soit en s'associant nécessairement à des unités (comme la préposition) dépourvues de possibilités d'affixation.

Pour un certain nombre de langues africaines, le problème qui se pose est que cette définition du prédicat verbal simple n'est manifestement pas applicable à toutes les langues. Il semble donc raisonnable d'adopter une définition large de la notion de verbe selon laquelle on s'autorise de parler de verbe lorsque l'analyse d'expressions prédicatives irréductibles fait apparaître dans leur constitution un élément donnant lieu à un choix lexical. Ainsi, au point de vue structurel, ces expressions prédicatives irréductibles peuvent être continues ou discontinues. Dans le premier cas, on pourra désigner comme verbe l'expression prédicative toute entière. Dans le deuxième cas, on pourra désigner comme verbe le segment de l'expression prédicative irréductible qui donne lieu à un choix de type lexical. Une classe de verbes se trouvant ainsi identifiée, on constate qu'il est souvent possible de la caractériser :

1) soit par sa structure interne, si le verbe comporte un élément à la fois nécessaire et dont les variations sont limitées à un petit nombre de valeurs : on parlera alors de flexion verbale. C'est le cas du verbe Bantu dont la structure interne est la suivante (Platiel et Kabore, 1998 : 378) :

*Dans une langue bantu classique et dans les reconstructions de la protolangue, le radical verbal simple se présente sous la forme -CVC-. En discours, ce radical est obligatoirement suivi d'une voyelle finale (voyelle flexionnelle) et généralement précédé d'un certain nombre d'affixes indiquant : la personne, la classe nominale du sujet, le temps, l'aspect, la négation, ... Ce qui nous intéresse [...] est le fait qu'entre le radical et la voyelle flexionnelle peuvent s'intercaler un ou plusieurs affixes (appelés **extensions** par les bantouisants) qui ne relèvent pas de la flexion verbale, mais de la dérivation lexicale (avec ou sans implications syntaxiques). Ces extensions forment avec le radical ce qu'on appelle une **base étendue**.*

Exemple : Tswana (Niger-Congo, Bantu)

ki-a-ló-ba-rék-el-a

SUJ-TAM-MO-MO-acheter-EXT-FIN

« Je la leur achète »

2) soit par l'existence d'un type particulier d'adjoints qu'on peut désigner comme **satellites verbaux**. Ceux-ci sont des morphèmes qui donnent lieu à un choix de type

grammatical et qui, lors de l'adjonction d'expansions, s'avèrent occuper une place fixe à proximité immédiate du verbe, dont ils ne peuvent être séparés que par d'autres morphèmes ayant eux-mêmes le statut de satellite du verbe. C'est le cas en Wolof où les marqueurs de mode (accompagnés ou non d'indices sujets) et la marque de l'inaccompli (accompagnée ou non des marques de temps et/ou de négation) jouent le rôle de satellites du verbe.

Exemple : Wolof (Niger-Congo, Atlantique)

Dama duloon dem Ndakaaru

Da-ma d-ul-oon dem Ndakaaru

MOD-1SG IPFV-NEG-Tps partir Dakar

« Je n'étais pas parti à Dakar »

3.3.2. Flexion verbale

Dans la plupart des langues négro-africaines, le verbe présente une flexion beaucoup plus complexe que celle de tout autre type de mot. Les langues réellement dépourvues de flexion verbale sont très rares ; il existe toutefois quelques langues africaines réellement dépourvues de flexion verbale notamment le Zarma. La proportion de langues ayant une flexion verbale essentiellement préfixale est plus élevée en Afrique. Une autre caractéristique frappante des langues africaines est la proportion élevée de langues dont la flexion verbale ne met pas en jeu seulement des morphèmes segmentaux, mais aussi des alternances tonales. Les propriétés flexionnelles des verbes comprennent les marques de temps, d'aspect, de mode, de voix (diathèse), de polarité (négation), de personne et de nombre.

3.3.2.1. Système Temps-Aspect-Mode

Les distinctions temps-aspect-mode constituent certainement le type de distinction sémantique le plus couramment exprimé à travers la flexion verbale. Cependant, en langues africaines, le système TAM exprimé par la flexion verbale est loin d'être uniforme d'où il n'est pas facile de définir des types de systèmes TAM qui caractériseraient des langues parlées dans une aire linguistique particulière ou des langues appartenant à des familles linguistiques particulières. A titre illustratif, Creissels et al. (in Heine & Nurse, 2008 : 104) décrivent la complexité du TAM des langues tchadiques de la manière suivante :

The TAM system markers do not necessarily constitute one domain. In particular, in Chadic languages, modality markers may be coded differently from tense and aspectual markers may be coded on the verb or before and/or after the verb. In some

Chadic languages, they are morphologically fused with subject pronouns (e.g. Hausa). In other languages, they may occur in clause-initial position (before subject pronouns), and in some languages, they may occur before and after the verb (e.g. in the Central Chadic language Mina).

En Niger-Congo, particulièrement en langues Atlantiques et Bantu, le TAM est marqué par des affixes flexionnels. Dans certaines langues comme le kiswahili, le TAM s'exprime par un morphème unique ; dans d'autres langues, le TAM s'exprime par trois morphèmes distincts correspondant respectivement aux mode, temps et aspect. Dans cette deuxième catégorie de langues, soit tous ces morphèmes sont rattachés au verbe comme en kirundi, soit ces différents morphèmes sont des particules séparées du verbe, soit des morphèmes libres et morphèmes liés servent à marquer le Temps-Aspect-Mode dans une même langue comme en Wolof.

Exemple :

(a) Kiswahili (Niger-Congo, Bantu)

Jua li-na-choma leo
Soleil SUJ.CL5-TAM-brûler aujourd'hui
« *Le soleil tape fort aujourd'hui* »

(b) Kirundi (Niger-Congo, Bantu)

Mu-ra-zoo-kor-e neza caane
SUJ.2SG-MOD-FUT-travailler-PROSP bien très
« *Il vous faudra travailler très bien* »

(c) Wolof (Niger-Congo, Atlantique)

Su ma fa d-oon dem
MOD 1SG là-bas IPFV-PAS aller
« *Si j'y allais* »

En fonction de la valeur temporelle dominante exprimée, les langues négro-africaines se divisent principalement en langues aspectuelles (le Peul, l'éwe), en langues aspecto-temporelles (majorité des langues Bantu) et en langues temporelles (kiswahili par exemple). Par langue aspectuelle, on entend une langue où la forme verbale permet de statuer sur le déroulement d'un procès plutôt que sur l'époque à laquelle ce procès a lieu, étant bien

entendu que les notions de « présent », de « passé » ou de « futur » existent dans la langue et sont déterminés par la situation du discours. A leur tour, les langues aspecto-temporelles sont les langues qui associent toujours le temps et l'aspect chaque fois qu'une forme verbale subit la flexion. Quant aux langues temporelles, il s'agit des langues caractérisées par la prééminence de l'expression du temps déictique au détriment de l'expression aspectuelle.

3.3.2.2. Négation

Dans un énoncé à prédicat verbal, la diversité de la négation dans les langues africaines donne lieu à six stratégies morphologiques pour coder la négation dans les formes verbales finies. Pour Nurse (2008 : 180-183), il s'agit concrètement de l'utilisation (i) des morphèmes flexionnels en position post-initiale ; (ii) des morphèmes flexionnels en position pré-initiale ; (iii) des morphèmes flexionnels en position finale du verbe ; (iv) des clitiques ou particules post-verbales ; (v) des clitiques ou particules pré-verbales ; (vi) des auxiliaires de négation.

Exemple :

(a) Wolof (Atlantique, Niger-Congo)

Bul wax !
MOD.NEG parler
« *Ne parle pas !* »

(b) Lumbu (Bantu, Bénoué-Congo, Niger-Congo)

Niso:túba ná dibâmba dí Kumba
Ni-so:-túb-a ná dibâmba dí Kumba
SUJ.1SG-NEG.FUT-parler-FIN avec 5CL.parent PP.5CL Koumba
« *Je ne parlerai pas aux parents de Koumba* »

(c) Lingala (Bantu, Bénoué-Congo, Niger-Congo)

Nakokende kúná tɛ
na-ko-kɛnd-e kúná tɛ
SUJ.1SG-FUT-partir-FV là-bas NEG
« *Je ne partirai pas là-bas.* »

Il arrive que la négation soit exprimée au moyen d'une marque discontinue. Dans ce cas, deux ou trois procédés de marquage de la négation sont combinés. Ainsi par exemple, en Kikongo,

la marque de négation discontinue combine à la fois une particule pré-verbale, une finale verbale et une particule post-verbale dans un énoncé à l'indicatif.

Banuní ka badiidia mba kó

Banuní ka ba-a-di-idi-a mba kó

les.oiseaux NEG SUJ.CL-PAS-manger-PFV-NEG noix.de.palme NEG

Les oiseaux n'ont pas mangé les noix de palme.

Une construction rare dans les langues du monde se rencontre dans les langues omotiques. Plusieurs d'entre elles ont trois conjugaisons différentes pour un verbe donné : positive, interrogative et négative. Au lieu de placer un affixe négatif sur une base verbale unique, ces langues omotiques ont une forme verbale négative du verbe, parallèle aux formes positive et interrogative.

3.3.2.3. Personne-nombre

Les catégories flexionnelles de personne et de nombre s'expriment par les indices pronominaux. Ceux-ci se rattachent au verbe et correspondent généralement aux indices de sujet. Cependant, en langues bantu, outre l'indice de sujet dont la présence est obligatoire, le constituant verbal peut comporter jusqu'à trois indices de compléments qui s'insèrent entre l'indice de sujet et la base verbale. Ainsi, trois systèmes d'indices pronominaux sont très représentés en langues négro-africaines :

1) Un système que l'on peut considérer comme standard se caractérise par des paradigmes d'indices pronominaux prévoyant six valeurs possibles. Celles-ci résultent du croisement des deux distinctions élocutif/allocutif/délocutif et singulier/pluriel. Dans les langues négro-africaines, de tels paradigmes s'observent généralement à l'initiale des formes verbales comme en Kposo.

Exemple : Kposo (Niger-Congo, Kwa, Togo)

nĩ-lo « je tombe » ɔ-lo « nous tombons »

ɛ-lo « tu tombes » ɪ-lo « vous tombez »

ɔ-lo « il/elle tombe » ā-lo « ils/elles tombent »

2) Parmi les langues négro-africaines, des systèmes d'indices pronominaux qui se caractérisent par la distinction masculin/féminin se rencontrent dans beaucoup de langues rattachées à la famille afro-asiatique. Ainsi, en hausa, la distinction masculin/féminin se

manifeste dans les indices pronominaux d'allocutif et de délocutif singulier : par contre, la distinction masculin/féminin n'apparaît pas au pluriel.

Exemple : Hausa (Tchadique, Afro-asiatique)

(núi) **náa**-zoo « (moi) je suis venu »

(káj) **káa**-zoo « (toi-masc.) tu es venu »

(kée) **kín**-zoo « (toi-fem.) tu es venue »

(j̄i) **jáa**-zoo « (lui) il est venu »

3) Un autre type peut être considéré comme caractéristique de la famille Niger-Congo, puisque le groupe des langues Mandé est le seul à n'en présenter aucune attestation. Dans ce type, aucune distinction n'apparaît entre les indices reprenant des noms propres de personnes de sexe masculin ou féminin. Par contre, les indices reprenant des constituants nominaux autres que des noms propres de personne peuvent prendre un certain nombre de valeurs différentes. Dans les langues bantu ainsi que dans bien d'autres langues rattachées à la famille Niger-Congo, le choix des indices pronominaux découle d'un classement des constituants nominaux dont le principe est de mettre à part (sans distinction de sexe) les constituants nominaux se référant à des personnes humaines et de répartir par contre en un certain nombre de classes les désignations d'inanimés. Ce classement est généralement en relation avec une flexion nominale et avec un système de classification nominale.

Exemple : Tswana (Bantu, Bénoué-Congo, Niger-Congo)

Néó **ǃ**-thúsa Mphô « *Nêô aide Mphô* »

Nnése **ǃ**-thúsa ṅaka « *l'infirmière aide le médecin* »

Dinnése **ǃ**-thúsa ṅaka « *les infirmières aident le médecin* »

3.3.3. Dérivation verbale

3.3.3.1. Dérivation par affixation

C'est un procédé morphologique par lequel on forme de nouveaux verbes à partir d'éléments déjà existants dans la langue en leur ajoutant des extensions. Ces dernières ne modifient pas l'idée du premier élément mais elles ajoutent des nuances sémantiques supplémentaires à la forme initiale. Le procédé affixal le plus courant en langues négro-africaines est la suffixation où il est possible d'avoir une succession de deux ou de plusieurs extensions verbales accompagnée ou non d'une modification morphophonologique. Ainsi par exemple, en Wolof, les suffixes de dérivation verbale se suivent dans l'ordre suivant :

1	2	3	4	5	6	7	8
e i	i arci anti adi	aan andi antu ar ali at	al le lu u	oo andoo ante aale	i si	e al	aat ati

← + *lexicalisé* - →

Exemple : Wolof (Atlantique, Niger-Congo)

sof « *joindre* » → sopp-i « *changer* »
 soppi → sopp-**al**-i « *transformer quelque chose en* »
 soppali → sopp-al-i-**ku** « *se transformer en* »
 soppaliku → sopp-al-i-ku-**ji** « *aller se transformer en* »
 soppalikuji → sopp-al-i-ku-ji-**waat** « *aller se transformer à nouveau en* »

En langues Bantu, le suffixe de dérivation est généralement de la structure -VC-. Parmi les extensions verbales, on distingue des suffixes primaires et des suffixes secondaires. Les premiers sont des suffixes qui apparaissent immédiatement après un radical qui normalement n'existe pas sans eux ; ils n'apparaissent qu'avec certains radicaux bien déterminés. Les seconds sont par contre des suffixes qui apparaissent avec tous les radicaux en imposant à ces derniers leur sens spécifique et sont plus productifs.

3.3.3.2. Dérivation par reduplication

Les langues africaines distinguent deux types de dérivation verbale par reduplication : la reduplication totale et la reduplication partielle. Dans ce deuxième cas, la reduplication peut se manifester par des rajouts ou des suppressions d'éléments, des substitutions de syllabes, des dissimilations consonantiques ou vocaliques ou par des modifications tonales.

Exemple :

- (a) Kinyarwanda
 gushaaka « *chercher* » → gushaakashaaka « *chercher partout* »
- (b) Wolof
 xam « *savoir* » → xam-xam**lu** « *faire semblant de savoir* »
 togg « *cuisiner* » → togg-togg**lu** « *faire semblant de cuisiner* »

CHAPITRE 4 : SYNTAXE DES LANGUES NEGRO-AFRICAINES

La syntaxe est l'étude de la façon dont les mots et les morphèmes se combinent pour former des phrases grammaticales. On étudie comment ils se placent selon un ordre linéaire, comment ils forment les unités supérieures que sont les syntagmes et les propositions et comment ces unités sont reliées pour former des structures hiérarchisées. En Afrique, presque toutes les langues ont un ordre des mots fixe et non pas libre : le sujet et l'objet se placent dans une position déterminée par rapport au verbe, selon cet ordre des mots. En plus de l'ordre fondamental requis pour former des phrases affirmatives, il existe des ordres moins courants qui sont le plus souvent employés pour des fonctions spécialisées (phrases négatives, questions, changement de topiques, spécification du focus). Ainsi, au sein de telles structures phrastiques, il pourra être discuté des constituants de la phrase, de certaines transformations qui peuvent être réalisées ainsi que de la nature des propositions qui entrent en jeu.

4.1. Typologie de l'ordre des mots dans la phrase

Pour décrire l'ordre des mots, on emploie couramment les termes « sujet » (S), « verbe » (V), « objet » (O) et « adjoint » (X). Selon Watters (in Heine & Nurse, 2004 : 234-235), on trouve généralement l'ordre des mots d'une langue en étudiant les phrases qui ont les caractéristiques suivantes : phrases principales, déclaratives, affirmatives, actives avec un verbe transitif. Ces phrases comportent aussi des noms (ou des syntagmes nominaux) occupant les positions S et O, plutôt que des pronoms. Les phrases qui suivent l'ordre des mots de la langue ne comportent aucun mot ni syntagme avec une marque d'emphasis ou de tout autre procédé particulier. Ainsi, l'étude de l'ordre des mots dans les langues négro-africaines par Creissels (in Heine & Nurse, 2004 : 293-297) a conduit à l'identification de quatre types syntaxiques.

4.1.1. Type A

Il correspond à ce qui est souvent considéré comme le type SVO pur. Les langues de ce type ont SVOX comme ordre de base des constituants de l'unité phrastique. Elles possèdent des prépositions et tous les modifieurs suivent le nom. Ce type est particulièrement prédominant en Niger-Congo à l'exception des langues Mandé, Senufo et Ijo. Ce type SVO est courant dans les langues Afroasiatiques telles que les langues tchadiques, dans un certain nombre de langues Nilo-sahariennes et dans beaucoup de langues Khoisanes (à l'exception du groupe Khoe).

Exemple : Kiswahili (Bantu, Benué-Congo, Niger-Congo)

—S—	———V———	—O—
Halima	a-na-pika	ugali
Halima	SUJ.1CL-PRES-cuire	boule

« *Halima est en train de préparer la boule* »

On peut considérer comme type mineur, ou sous-type de A, un type qui diffère de A par la position du modifieur adjectival. Dans ce sous-type, le modifieur adjectival précède le nom mais tous les autres modifieurs le suivent, comme dans le type A strict. Ce sous-type est répandu dans une aire géographiquement délimitable qui inclut la plupart des langues Adamawa et Oubanguiennes, mais aussi quelques langues Bénoué-Congo et Tchadiques.

4.1.2. Type B

Les langues de ce type ont des postpositions. Au niveau du constituant nominal, le modifieur génitif précède le nom, mais tous les autres modifieurs le suivent. Au niveau de l'unité phrastique, les langues du type B peuvent avoir l'ordre SVOX ou SOVX, ou encore les deux. Autrement dit, ce type inclut à la fois des langues SVO qui diffèrent du type SVO pur par le fait qu'elles placent le modifieur génitif avant le nom, et des langues SOV qui diffèrent du type SOV pur par le fait qu'elles placent les obliques après le verbe.

4.1.3. Type C

Il correspond au type connu comme VSO. Il ne diffère du type A que par la position du sujet. Il partage avec lui l'utilisation de prépositions et la position des modifieurs du nom après le nom qu'ils modifient. En dehors de l'ancien Egyptien et de quelques langues tchadiques, les exemples de ce type se limitent largement aux langues nilo-sahariennes du groupe soudanais oriental. Il a été signalé aussi dans les branches Berbère et Sémitique de l'Afroasiatique mais aussi dans les langues soudaniques (orientales et méridionales).

Exemple : Maasai (Nilotique Oriental, Soudanique Oriental, Nilo-saharien)

—V—	—S—	—O—
édōl	oltóǵání	eǵkolíí
voir	personne.NOM	gazelle.ACCUS

« *La personne voit une gazelle* »

4.1.4. Type D

Il se subdivise en deux sous-types. Le type D1 correspond à ce qui est généralement considéré comme le type SOV pur. Dans ce type, non seulement l'objet, mais aussi les obliques précèdent le verbe. On trouve des postpositions, et au niveau du constituant nominal, tous les types de modificateurs précèdent le nom. En Afrique, ce type ne concerne que l'Ijo, Senufo, Mandé du Niger-Congo, le Khoisan central et le Sandawé.

Le type D2 partage avec D1 la position des obliques avant le verbe et l'utilisation de postpositions. Mais il en diffère par le fait que, au niveau du constituant nominal, tous les types de modificateurs du nom suivent le nom qu'ils modifient. En Afrique, le type D2 se rencontre dans le phylum nilo-saharien et dans les langues couchitiques de l'Afroasiatique. Les langues éthio-sémitiques occupent une position intermédiaire entre les types D1 et D2.

Exemple : Supyire (Senufo, Gur, Niger-Congo)

—S—	—O—	—V—
Kile ù	kùni	pwo
Dieu 3SG	chemin.DEF	SUBJ.balayer
« Puisse Dieu balayer le chemin ! »		

4.2. Constituants de la phrase

4.2.1. Syntagme nominal

Du point de vue syntaxique, il est admis que le syntagme est le regroupement d'unités lexicales le plus général pour toute langue ; il s'agit d'une association de plusieurs unités significatives conditionnées par le principe de linéarité dans le discours créant une relation d'ordre. On appellera ainsi syntagme nominal une structure syntagmatique constitutive d'un énoncé et dont le mot-tête est un nom. Un syntagme nominal est dit adpositional lorsqu'il comporte une préposition ou une postposition. En langues africaines, comme dans d'autres langues du monde, il existe deux sortes de syntagmes nominaux : les syntagmes nominaux hétérofonctionnels et les syntagmes nominaux homofonctionnels.

4.2.1.1. Syntagmes nominaux hétérofonctionnels

Le syntagme nominal hétérofonctionnel est un syntagme nominal dans lequel un nominal en expansion est associé à un centre de syntagme, simple ou complexe, selon une relation de dépendance unilatérale. C'est un syntagme de détermination parce que l'un des constituants

(le centre du syntagme) est déterminé par l'autre constituant qui lui est associé. Ainsi, le constituant déterminant n'est pas en relation directe avec le verbe, mais avec le nom qu'il détermine. En son sein, on distingue :

4.2.1.1.1. Syntagme complétif

C'est l'association de deux noms dont l'un, en expansion secondaire, est le déterminant de l'autre. Les deux termes complété-complétant sont reliés par un morphème spécifique dit connectif. Ainsi, la relation qui s'établit entre les deux termes est dite médiate c'est-à-dire qu'elle exige la présence d'un élément de liaison entre les deux noms, impliquant ainsi une relation de possession, de dépendance, de provenance, de destination, etc. Le nominal complété et le nominal complétant sont syntaxiquement indépendants parce qu'ils peuvent assumer à eux seuls toutes les fonctions du nom : sujet, objet, circonstant.

Exemple :

(a) Luganda (Bantu, Bénoué-Congo, Niger-Congo)

Olusuku **lwa** Mukasa

Le mouton CON Mukasa

« *Le mouton de Mukasa* »

(b) Bambara (Mandé, Niger-congo)

Seku **ka** muru

Sékou GEN couteau

« *Le couteau de Sékou* »

4.2.1.1.2. Syntagme qualificatif

C'est l'association d'un nom qualifié et d'un constituant qualifiant appartenant, le plus souvent, à la classe des adjectifs, des participes ou d'autres déterminants du nom. En langues Bantu par exemple, l'ordre des fonctions est qualifié-qualifiant ou qualifiant-qualifié selon les langues. Le mot fonctionnant comme qualifiant est doté d'un préfixe en accord avec la classe du nom qualifiant.

Exemple :

(a) Kiswahili (Bantu, Bénoué-Congo, Niger-Congo)

[**M**-tu **mw**-aminifu] a-me-fika kwetu

[1CL-personne 1CL-honnête] SUJ.1CL-TAM-arriver chez.nous

« Une personne honnête »

(b) Wolof (Atlantique, Niger-Congo)

[Xale bile] gis Omar

[Enfant DEM] voir.PFV Omar

« Cet enfant (relativement proche) a vu Omar »

4.2.1.2. Syntagmes nominaux homofonctionnels

Dans ce type de syntagme, les fonctions ne sont pas définies par une relation interne au syntagme mais par une relation au reste de l'énoncé. En d'autres termes, les constituants qui composent le syntagme sont dans des relations syntagmatiques identiques avec le verbe. Ainsi distingue-t-on :

4.2.1.2.1. Syntagme appositif

Il n'y a aucune marque fonctionnelle, les deux coupent le milieu et la succession est immédiate. En langues Bantu, il n'y a pas d'accord entre les deux constituants qui composent le syntagme appositif. La pertinence n'est pas de l'ordre de la structure, mais elle est de l'ordre de la signification.

Exemple :

(a) Kirundi (Bantu, Bénoué-Congo, Niger-Congo)

[Umugánwa Rwaagasóre] yapfiiriye Uburuúndi

[Le Prince Rwagasore] mourir.pour.PAS.PFV le Burundi

« Le Prince Rwagasore est mort pour le Burundi »

(b) Wolof (Atlantique, Niger-Congo)

Mu reyal ko [nag, xar, bëy]

3SG tuer.BENEF lui [vache mouton chèvre]

« Il a tué une vache, un mouton et une chèvre pour lui »

4.2.1.2.2. Syntagme coordinatif ou associatif

De façon générale, il y a présence d'un élément spécifique qui assure la liaison entre les constituants du syntagme. Ces éléments peuvent avoir une valeur associative ou une valeur alternative.

Exemple :

(a) Tswana (Bantu, Bénoué-Congo, Niger-Congo)

[Neo **le** Mpho] ba berekile
 [Neo **et** Mpho] PAS.3PL travailler.MOD
 « *Neo et Mpho ont travaillé* »

(b) Wolof (Atlantique, Niger-Congo)

Nangay lekk [jën **wala** yàpp]
 MOD.2SG.IPFV manger [poisson **ou** viande]
 « *Il te faut manger du poisson ou bien de la viande* »

4.2.1.3. Accord syntaxique dans le syntagme nominal du Niger-Congo

Le système flexionnel classificatoire du substantif, propre au Niger-Congo, est aussi directement lié au système d'accords qui caractérise une proportion importante de langues de cette famille. Dans ce système, le substantif, intégré dans le système classificatoire et en fonction des marques de classe, gère aussi bien le mécanisme de détermination qui opère au niveau du constituant nominal que celui qui agit sur les fonctions syntaxiques. Lorsqu'il s'agit de détermination nominale, l'accord se manifeste habituellement de la manière suivante : le substantif, en fonction de déterminé, préside au choix de déterminants, simples (démonstratif, interrogatif, défini, quantificateur, etc.) ou complexes (substantif + un constituant nominal, un adjectif, une proposition).

Exemple : Basari (Niger-Congo, Atlantique, Groupe Tenda)

a-cíw **a**-təm **a**-nd faḃá-**an**
 3CL-case 3CL-grand 3CL-JONC père-DEF.3CL
La grande case de mon père.

Les phénomènes d'accord qui constituent le fondement même d'un système de classes nominales se manifestent ainsi dans la construction du syntagme nominal. Dans les systèmes de classes nominales du Niger-Congo les plus typiques, tous les dépendants du nom sont soumis à l'accord de classe. L'accord se manifeste dans la morphologie même du mot en fonction de modifieur du nom ou il se manifeste au niveau d'un joncteur dont la syntaxe de la langue impose la présence pour relier le modifieur au nom auquel il se rapporte.

4.2.2. Syntagme verbal

D'une manière générale, le syntagme verbal se définit comme un syntagme dont le mot-tête est un verbe. Un tel syntagme est ainsi constitué d'un verbe et de ses compléments obligatoires ou compléments d'objet. Ceux-ci étant des syntagmes nominaux, le verbe prédicatif n'est pas toujours un verbe simple, il peut être un verbe complexe construit par auxiliation ou par sérialisation verbale.

4.2.2.1. Auxiliation

L'auxiliation est définie comme étant une forme linguistique unitaire qui se réalise, à travers des paradigmes entiers, en deux éléments, dont chacun assume une partie des fonctions grammaticales, et qui sont à la fois liés et autonomes, distincts et complémentaires. Il s'agit d'une construction syntaxique de type *auxiliaire* + *auxilié*. Dans la structure de la phrase, le verbe auxiliaire s'attache à un autre verbe à valeur lexicale (l'auxilié).

Selon Creissels (1991 : 320), une unité qui, à elle seule, présente les caractéristiques morphologiques d'unités aptes à la fonction de prédicat est à reconnaître comme auxiliaire relativement à un auxilié si elle forme avec ce verbe auxilié ou avec une forme translatée de celui-ci une combinaison ayant les caractéristiques suivantes :

(i) la combinaison ainsi formée est globalement équivalente, en tant que noyau potentiel d'une structure phrastique, à une forme verbale simple (c'est-à-dire à une forme qui ne comporte, en plus de la base verbale, que des morphèmes dépourvus de toute autonomie syntaxique) ;

(ii) l'auxiliaire perd totalement les propriétés de rection qu'il peut éventuellement avoir en fonctionnant à lui seul comme prédicat, les propriétés de rection du prédicat complexe ainsi formé dépendent exclusivement de l'auxilié.

Ainsi, pour Watters (in Heine & Nurse, 2004 : 237), les verbes auxiliaires sont liés au verbe principal de la phrase pour marquer habituellement un temps, un aspect ou un mode, mais ils ont parfois une fonction adverbiale. Selon le comportement que suit un verbe auxiliaire dans une langue, il peut, soit être utilisé comme un spécifieur du syntagme verbal, comme dans le cas de [AUX O V], soit être la tête d'un grand syntagme auxiliaire ayant alors le syntagme verbal comme complément, comme dans le cas de [AUX [O V]].

Quels que soient les détails de structure pour un verbe auxiliaire donné, plusieurs langues SVO ont recours à l'ordre S-AUX-OV quand un auxiliaire est présent. Ces langues ont l'équivalent de deux positions pour le verbe de la phrase : la première se trouve juste après le S(ujet) et la seconde après l'O(bjet). Pour la première position, on donnera la préférence à l'auxiliaire, produisant l'ordre S-AUX-OV ; en l'absence de tout auxiliaire, le verbe principal se place en première position, donnant l'ordre SVO. Les langues SOV ont aussi tendance à placer l'AUX juste après le S(ujet), produisant également un ordre S-AUX-OV ; dans les langues éthio-sémitiques de l'Afroasiatique, l'AUX est suffixé au verbe et vient se placer en position finale : SOV-AUX.

Exemple :

(a) Supyire (Senufo, Gur, Niger-Congo)

-S- -AUX- -O- -V-
 U màha suro shwòhò
 Elle HAB bouillie cuire
 « Elle cuit de la bouillie »

(c) Bijogo (Atlantique, Niger-Congo, Guinée Bissau)

————— AUX ————— —V — —X —
ε-b(a)-odon n-rib na ɔg
 1s.NÉG.IPFV-VIRT-refaire SUJ.2PL-parler avec lui
 « Je ne parlerai plus avec lui »

En langues africaines, les auxiliaires ont pour origine des verbes. En effet, Anderson (2011 : 51-52) montre que les auxiliaires proviennent des verbes tels que *abandon*, *arrive*, *be*, *begin*, *bring*, *come*, *come from*, *come to*, *copula + Loc*, *do/make*, *fail to*, *fall*, *finish*, *get*, *give*, *go*, *keep*, *know*, *leave*, *lie*, *live/stay*, *remain*, *return*, *say*, *sit*. Par grammaticalisation, chacun de ces verbes acquiert une ou des valeur(s) morphosyntaxique(s). Ainsi par exemple, *come* donnera naissance à un auxiliaire qui exprimera respectivement le futur en Kinyarwanda, le potentiel en Doyayo, le perfectif en Teso, l'habituel en Ndebele et le passif en Maasai.

Exemple : Kinyarwanda (Anderson, 2011 : 53)

Aza gukora	—————→	azaakora
a-za		a-zaa-kora
SUJ.1CL-come INF-work		SUJ.1CL-FUT-work
“He will work (later today)”		“He will work (after today)”

4.2.2.2. Sérialisation verbale

Selon Noyau et Takassi (2005 : 207), la sérialisation verbale est « une construction syntaxique dans laquelle plusieurs verbes sont accolés en séquence mais se comportent comme une seule unité verbale [...], et du point de vue sémantique elle renvoie à un événement unique ». Pour Creissels (1991 : 324), ce type particulier de prédicat verbal complexe se caractérise par les propriétés suivantes :

(i) ce type de prédicat met en jeu au moins deux unités ayant chacune le statut de lexème verbal ;

(ii) chacun des lexèmes verbaux qui entre dans la constitution d'un tel prédicat peut régir un constituant nominal ;

(iii) la construction qui s'organise autour d'une telle combinaison de lexèmes verbaux a exactement les mêmes propriétés syntaxiques (en particulier les mêmes aptitudes transformationnelles) qu'une phrase indépendante ayant comme prédicat une forme verbale simple.

Ainsi, la condition (ii) distingue ce type de prédicat complexe du type (beaucoup plus courant) où un verbe auxiliaire se combine avec une forme translatée d'un autre verbe. La condition (iii) est essentielle pour distinguer ce type de prédicat complexe de séquences de formes verbales interprétables comme la réalisation d'une coordination ou d'une subordination de propositions. En d'autres termes, ces suites de verbes partagent le même syntagme nominal sujet et un objet peut être introduit entre les verbes ; les constructions se distinguent des propositions coordonnées et juxtaposées en ce que leurs verbes s'accordent en temps et en aspect et ne tolèrent qu'une seule négation. Les constructions à séries verbales sont couramment attestées dans quelques langues Bénoué-Congo, Kwa et Gur du Niger-Congo, mais elles ne sont pas limitées au Niger-Congo.

Exemple :

(a) Yoruba (Défoide, Benoue-Congo, Niger-Congo)

Olú gba omo náa gbo

Olu recevoir.PAS enfant le entendre

« *Olu a cru l'enfant* »

(b) Akan (Kwa, Niger-Congo)

Kofi yɛɛ adwamu maa Amma
 Kofi faire.PAS travail donner.PAS Amma
 « *Kofi a travaillé pour Amma* »

En fonction du continuum évolutif, Noyau et Takassi (2005 : 213-214) distinguent trois types de constructions verbales sérielles : les constructions combinatoires, lexicalisées et grammaticalisées. Dans une construction sérielle combinatoire, tous les verbes forment un ensemble co-prédiqué constituant un prédicat complexe. Si la construction sérielle est lexicalisée, elle ne peut pas se laisser segmenter en autant de propositions coordonnées qu'il y a de verbes comme c'est le cas en constructions combinatoires. Lorsque la construction sérielle contient un ou des verbe(s) grammaticalisé(s), ceux-ci ne peuvent plus devenir des prédicats de propositions coordonnées. En termes diachroniques, l'évolution des constructions sérielles va des combinatoires aux grammaticalisées en passant par les lexicalisées.

4.2.3. Mécanisme d'accord entre le syntagme nominal et le verbe

A l'intérieur de la phrase, les syntagmes verbaux peuvent renvoyer aux syntagmes nominaux. Le plus souvent, il s'agira des syntagmes nominaux sujet ou objet. Par exemple, dans les langues Bénoué-Congo (en particulier dans les langues Bantu) et dans les langues éthio-sémitiques, le verbe comporte généralement un affixe qui renvoie au syntagme nominal sujet. Ce type de renvoi obligatoire est souvent appelé « accord ». Dans de telles langues, le syntagme nominal sujet peut être absent, mais l'affixe verbal est utilisé comme un pronom sujet affixé ou dépendant.

Exemple : Ewondo (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu)

bongo bənén bətē bədi
 2CL.enfant 2CL.gros 2CL.DEM SUJ.2CL.manger.IPFV
 « *Ces gros enfants-là mangent* »

Un autre type d'accord entre le nominal sujet et le verbe se réalise par une alternance consonantique à l'initiale du verbe. Ce type d'accord est attesté en Peul et en Sérère. En Peul, l'accord par l'alternance de la consonne initiale du radical verbal tient en compte la personne et la classe nominale. Cette alternance est conditionnée par la position du pronom sujet par rapport au verbe et le nombre. Au travers des exemples ci-après, nous voyons que la consonne initiale du radical *f*- devient *p*- lorsque l'indice sujet se met au pluriel à la même personne.

Exemple: Peul (Niger-Congo, Atlantique, Groupe Sénégal-gambien)

(a) o faamii

o **f**aam-ii

SUJ.3SG comprendre-PFV

« *Il a compris.* »

(b) 6e paamii

6e **p**aam-ii

SUJ.3PL comprendre-PFV

« *Ils ont compris.* »

Cependant, partout en Afrique, il y a des langues où l'accord entre le syntagme nominal et le syntagme verbal n'est pas marqué. Il s'agit entre autres des langues Niger-Congo appartenant à des sous-groupes comme le Mandé, l'Adamawa-Oubanguien, le Kru, le Kwa, le Gur et quelques sous-groupes Bénoué-Congo comme les langues mambiloïdes, aussi bien que de nombreuses langues tchadiques et plusieurs langues nilo-sahariennes. Ces langues requièrent un pronom indépendant comme sujet explicite lorsque le sujet nominal n'est pas présent.

Exemple : Banda-linda (Niger-Congo, Adamawa-Oubanguien)

(a) Kōfē ə kpè

Personne IPFV fuir

« *La personne s'enfuit* »

(b) Mə kpè

1SG.IPFV fuir

« *Je m'enfuis* »

Plusieurs langues font plus que marquer l'accord entre le syntagme nominal sujet et le syntagme verbal. Elles comportent un renvoi facultatif au syntagme nominal objet sur le syntagme verbal, ainsi qu'un renvoi facultatif aux syntagmes nominaux employés dans d'autres fonctions (bénéfactif, instrumental). Dans ces derniers cas, le syntagme nominal passe de la fonction de syntagme nominal adjoind à celle d'objet. L'emploi de tels accords est courant dans les langues Bantu et ouest-atlantiques, aussi bien que dans les langues Kru, ethio-sémitiques et Nilo-sahariennes. Il en ressort qu'aucune langue africaine n'a d'accord obligatoire entre le syntagme objet et le syntagme verbal.

4.3. Transformations dans la phrase

4.3.1. Négation de l'énoncé

Les particules négatives qui ne portent ni sur le verbe, ni sur l'auxiliaire offrent une façon classique de nier une phrase dans les langues africaines. Ces particules interviennent au niveau du syntagme verbal ou au-delà du syntagme verbal. Ainsi, trois cas sont souvent attestés dans la négation de la phrase en langues africaines :

1) **Négation portant sur l'ensemble de l'énoncé** : La négation est marquée par un morphème placé en fin d'énoncé et les marqueurs aspectuo-temporels restent les mêmes que dans les énoncés affirmatifs. C'est le cas du Tupuri (Tchad, Cameroun), du Gbaya (RCA) et du Sān (Burkina Faso).

Exemple : Tupuri

ʔá ndúu sú **gä**
 Il venir.PFV hier **NEG**
« Il ne vint pas hier »

2) **Négation de la relation entre le sujet et le prédicat** : L'expression de la négation est placée entre le sujet et la prédication pour nier la relation entre eux. Dans certaines langues (comme le Yoruba, Nigéria), un morphème unique s'ajoute aux marques aspectuelles portées par le verbe ; dans d'autres (comme le Kasim, Burkina Faso), les morphèmes varient en fonction des distinctions aspectuelles et modales.

Exemple : Yoruba (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Nigéria/Bénin/Togo)

Ø **kò** lọ
 Il **NEG** partir.PFV
« Il n'est pas parti »

3) **Double négation** : Dans les langues où il y a la double négation, la première particule se porte sur l'auxiliaire et la seconde est à la finale du syntagme verbal ou de l'énoncé. Cela forme la construction **S-NEG-V-O-NEG** comme c'est le cas en Hausa.

Exemple : Hausa (Afroasiatique, Tchadique)

Yaarinyàa **bà** tà tàfi goona **ba**
 Fille NEG 3Fém SUJ.PFV aller champ NEG
« La fille n'est pas allée au champ »

1) Certaines langues n'ont pas de passif et n'emploient que des constructions impersonnelles. Ces langues se rencontrent principalement dans les groupes suivants : Bénoué-Congo (mais pas Bantu), Kwa, Gur, Mandé aussi bien qu'en Tchadique.

Exemple : Babungo (Niger-Congo, Bénoué-Congo, Bantu-Grassfields)

Ví jìà ɲwə
 3PL.INDEF tenir.PFV 3SG
« On l'a attrapé = il a été attrapé »

2) Certaines langues n'ont que des passifs sans agent. De telles langues comprennent le Songhay et le Fulfulde en Afrique de l'ouest, le Tamazight (Berbère), le Nandi (Nilo-saharien) aussi bien que plusieurs langues Kru.

Exemple : Fulfulde (Niger-Congo, Ouest-Atlantique)

(a) Debboo waddani jama'aare neema
 Femme.DEF apporter.BEN.PFV groupe nourriture
« La femme a apporté de la nourriture pour le groupe »

(b) So nii neema waddaama nder jama'aare
 Si ainsi nourriture apporter.PAS.PFV au groupe
« Si de la nourriture est apportée au groupe »

3) D'autres langues ont un système passif complet c'est-à-dire que ces langues ont à la fois le passif avec agent et le passif sans agent. Cela concerne la majorité des langues Bantu aussi bien que certaines langues éthio-sémitiques et berbères.

Exemple : Cichewa (Bantu, Bénoué-Congo, Niger-Congo)

(a) Alenje a-na-gúl-ir-á mbidzi mikéka
 Chasseur.2CL 2SUJ.PAS.acheter.APPL.VF zèbre.10CL natte.4CL
« Les chasseurs ont acheté des nattes pour les zèbres »

(b) Mbidzi zi-na-gúl-r-idw-á mikeka ndí alenje
 Zèbre.10CL SUJ.10CL-PAS-acheter-APPL-PAS-VF natte.4CL par chasseur.2CL
« Des nattes ont été achetées pour les zèbres par les chasseurs »

4.3.3. Emphase ou focus

L'ordre des mots et l'intonation d'une langue peuvent se trouver modifiés lors de la focalisation d'une partie de la phrase. Ainsi, quelques langues africaines utilisent parfois l'intonation, mais de façon plus générale le focus nécessite une des modifications suivantes : (i) des changements dans la forme du verbe principal ou l'utilisation de formes auxiliaires du verbe ; (ii) l'utilisation de mots particuliers (des particules) ; (iii) l'utilisation de constructions clivées ; et (iv) un réel changement dans l'ordre des mots de sorte que des positions spécifiques à l'intérieur de la phrase servent à marquer l'emphase ou la focalisation.

Exemple :

(a) Aghem (Bantu-Grassfields, Bénoué-Congo, Niger-Congo) : usage des particules

(i) Fú kí mɔ nyìnɲ á kí-bé

Rat il PAS courir dans 7CL-enclos

« *Le rat a couru dans l'enclos* »

(ii) Fú kí mɔ **nyìnɲ nò** á kí-bé

Rat il PAS courir FOC dans 7CL-enclos

« *Le rat **a couru** (et non pas marché) dans l'enclos* »

(iii) Fú kí mɔ nyìnɲ á **kí-bé nò**

Rat il PAS courir dans 7CL-enclos FOC

« *Le rat a couru **dans l'enclos** (pas dans la maison)* »

(b) Mambila (Mambiloide, Benoue-Congo, Niger-Congo) : changement d'ordre

(i) Mè ɲgeè naâ cɔɔ léilé

1SG acheter PAS tissu hier

« *J'ai acheté du tissu hier* »

(ii) Mè léilé ɲgeè naâ cɔɔ

1SG hier acheter PAS **tissu**

« *J'ai acheté du **tissu** hier* »

(iii) Mè naâ cɔɔ ɲge

1SG PAS tissu **acheter**

« *J'ai **acheté** du tissu* »

4.4. Phrases à propositions multiples

A la différence de la phrase simple c'est-à-dire une phrase avec une seule proposition, les phrases peuvent comporter plus d'une proposition. De telles phrases sont appelées des phrases composées ou complexes. Les phrases composées comportent une chaîne de deux ou plusieurs propositions de rang égal. Les phrases complexes comportent une chaîne de deux ou plusieurs propositions au sein desquelles l'une d'entre elles est la principale ou matrice et l'autre est secondaire (c'est-à-dire subordonnée, dépendante ou enchâssée).

4.4.1. Phrases composées

4.4.1.1. Coordination

Les langues qui recourent à la coordination sont celles qui marquent formellement le lien entre les deux propositions à l'aide d'un mot coordinatif comme « et » pour la conjonction, « mais » pour le contraste, et « ou » pour la disjonction. Certaines langues africaines ont un mot signifiant « et » mais aucun signifiant « mais » ou « ou ». D'autres langues ont un mot pour le contraste et la disjonction, mais rien pour la conjonction : c'est le cas du Nawdm.

Exemple : Nawdm (Gur, Niger-Congo)

Bà ãiirá ãíité ká nyi dáám
 Ils manger.PAS nourriture **et** boire.PAS bière
 « *Ils ont mangé et ont bu de la bière* »

La coordination de propositions à l'intérieur d'une phrase dans les langues africaines est en général différente de la coordination à l'intérieur du syntagme nominal. Les syntagmes nominaux utilisent souvent une conjonction « et » qui peut également servir d'adposition « avec ».

4.4.1.2. Juxtaposition

De nombreuses langues africaines n'emploient pas de mots de coordination. A la place, les deux propositions (ou plus) sont simplement mises côte à côte. Ainsi, la juxtaposition est beaucoup plus employée dans de nombreuses langues africaines que le recours à la conjonction « et ».

Exemple : Silt'e (Ethio-Sémitique, Afroasiatique)

Sureenee beetanaane afeetata sofeññ
 Pantalon.PFV.mon il.a.décousu.CONV il.a.élargi.CONV il.a.cousu.pour.moi
 « *Il a décousu mon pantalon et l'a élargi pour moi* »

4.4.1.3. Constructions consécutives

Certaines langues utilisent une construction à « propositions consécutives » dans laquelle chaque proposition partage le même syntagme nominal sujet, mais la succession des événements est nettement portée par la deuxième proposition. Dans les constructions consécutives, un verbe initial est suivi par un verbe non initial marqué ; la succession des actions est ouvertement marquée dans la seconde proposition.

Exemple : Igbo (Igboide, Bénoué-Congo, Niger-Congo)

Ó wèrè itè byá

Il a pris marmite venir

« Il a pris la marmite et est venu »

4.4.2. Phrases complexes

4.4.2.1. Propositions nominales

Dans les langues du monde, les propositions nominales ou propositions complétives fonctionnent comme des syntagmes nominaux et des compléments de la proposition principale. Ainsi, elles peuvent jouer le rôle de syntagme nominal sujet, d'un syntagme nominal objet, ou servir de complément au verbe de la proposition principale. Les types de complétives varient d'une langue à l'autre et chaque langue en a généralement plus d'un. Les types attestés dépendent de l'absence ou de la présence de mots qui relient la proposition principale à la proposition complétive. Les types dépendent aussi de la forme du verbe dans la proposition complétive : les formes verbales sont soit infinitives, soit fléchies au mode subjonctif ou indicatif.

Il est tout à fait courant en Afrique de trouver des propositions complétives ayant recours à des subordinatifs, aussi bien qu'à des propositions simplement juxtaposées, où les propositions sont placées à la suite, sans conjonction pour les relier. Les verbes des complétives sont au mode indicatif des situations considérées comme des faits, et au mode subjonctif pour des situations qui ne sont pas encore réalisées. Si le sujet de la complétive a le même référent que le sujet (ou l'objet pour certaines langues) de la proposition principale, alors la complétive prend une forme infinitive.

Exemple : Kinyarwanda (Bantu, Bénoué-Congo, Niger-Congo)

Twaagiiye murí paráki **kureeba** **inyamáaswa**
 Nous.sommes.allés dans/au zoo voir.INF animaux
 « *Nous sommes allés au zoo voir les animaux* »

4.4.2.2. Propositions adjectivales

Lorsque nous parlons de propositions adjectivales ou propositions relatives, nous renvoyons à un type de structure au sein duquel un syntagme nominal comprend une proposition qui modifie la tête du syntagme. En réalité, les propositions relatives dans les langues africaines sont très souvent employées avec des fonctions adjectivales là où les langues européennes utiliseraient des adjectifs.

Les langues en Afrique ont en général au moins une forme de proposition relative. La plupart des langues africaines ont des « propositions relatives restrictives » c'est-à-dire des relatives qui réduisent l'ensemble des items auxquels réfère l'antécédent. Celles qui n'ont pas de propositions relatives définies comme un syntagme nominal avec une proposition adjectivale enchâssée, ont du moins un équivalent fonctionnel qui peut restreindre la référence de l'antécédent. Ainsi, dans les langues dont l'ordre des mots est SVO, la proposition relative suit de façon systématique l'antécédent. Dans les langues SOV, l'ordre est inversé : la proposition relative précède l'antécédent.

Exemple :

(a) Kiswahili (Bantu, Bénoué-Congo, Niger-Congo) : ordre SVO

— S ————— — V —
 [— S — V — — O —]

Watu [amba-o wa-li- m- piga Ahmed] walifungwa

Gens [REL-2CL PV.2CL-Passé-IO.1CL-frapper Ahmed] ont été emprisonnés

« *Les gens qui ont frappé Ahmed ont été emprisonnés* »

(b) Afar (Couchitique, Afroasiatique) : ordre SOV

— S ————— — O — — V —
 [S- O-V —]

Usuk [a'tu bah-'t-e] duy ye be-e

Il [vous apporter-vous-PFV] choses a pris.il-PFV

« *Il a pris les choses que vous avez apportées* »

4.4.2.3. Propositions adverbiales

Les propositions adverbiales modifient le syntagme verbal ou d'autres propositions. Elles relient souvent la proposition principale d'une phrase donnée au discours qui précède. Elles utilisent des morphèmes particuliers, des formes verbales spécifiques, l'ordre des mots ou une combinaison de tous ces procédés pour indiquer que cette proposition est subordonnée et adverbiale.

Exemple :

(a) Babungo (Bantu-Grassfields, Bénoué-Congo, Niger-Congo)

Fánnwé **tó'** **fí** **táa** **gáy**, **yè** **nyáa** **tún**

Quand il marcher.IPFV de dans herbe voir.PFV animal tirer.IPFV

« Tandis qu'il marchait dans la brousse, il vit un animal et le tira »

(b) Hausa (Tchadique, Afroasiatique)

Yara-n sun ga sarki (**lokaci-n**) **da** suka shiga **birni**

Gosses-les ils voir roi (**temps-le**) **REL** ils entrer ville

« Les gosses ont vu le roi **quand ils ont visité la ville** »

Parfois, des langues utilisent la simple juxtaposition de propositions, ou des verbes auxiliaires, pour exprimer des notions adverbiales, alors que d'autres utilisent la subordination. S'il est courant que les propositions circonstancielles suivent la proposition principale, on notera que les langues S-AUX-OV acceptent seulement que les propositions adverbiales précèdent ou suivent la proposition principale. Cependant, les langues SOV à postpositions d'Afrique de l'est acceptent uniquement que les propositions adverbiales précèdent la proposition principale : c'est le cas des langues éthio-sémitiques.

CONCLUSION

Le bilan du contenu du cours montre que le cheval de bataille a été la présentation générale des structures des langues africaines. Par la même occasion, il révèle deux questions épineuses de la linguistique africaine abordées à savoir la problématique de la classification des langues africaines et la complexité des structures desdites langues. Ces problèmes sont une conséquence du fait que l'Afrique compte une multitude de langues (soit un tiers des langues du monde) avec une répartition linguistique différente des points de vue génétique, aréal, typologique et structurel.

Au sujet de la classification, il existe plusieurs classifications des langues africaines qui suscitent parfois des confusions sur leurs types (génétique, typologique, aréal) et sur les démarches méthodologiques y relatives selon les époques et les auteurs. Même si les travaux sur la classification des langues africaines les plus répandus sont l'œuvre des linguistes occidentaux, il existe pourtant des classifications de bonne facture réalisées par des linguistes africains. En fonction de la documentation disponible, des approches méthodologiques et des objectifs visés, des débats sur la classification des langues africaines sont loin d'être clos. D'où les chercheurs doivent user d'un grand sens critique pour faire des choix des classifications à adopter.

Au niveau de la complexité des structures des langues africaines, celle-ci découle des structures phonologiques et grammaticales uniques en Afrique. En effet, d'une part, la phonologie des langues africaines atteste des unités segmentales uniques (des consonnes labio-vélaires, des clics) et des phénomènes prosodiques complexes (notamment le système tonal). D'autre part, la morphosyntaxe des langues africaines offre des structures rares dans le monde notamment les accords en classes, les constructions sérielles et des structures verbales complexes. Toutes ces particularités contribuent à alimenter la typologie linguistique et à nourrir constamment les réflexions sur les théories linguistiques.

Malgré le statut de langues inférieures collé aux langues africaines, l'insuffisance de la documentation sur les descriptions des langues africaines et l'absence des langues africaines dans les systèmes éducatifs, la linguistique africaine mérite sa place parmi les autres disciplines. En effet, elle permet de décrire scientifiquement les langues africaines, elle fournit une matière à l'élaboration des manuels scolaires, elle contribue à renforcer l'identité culturelle des Africains, elle permet de comprendre les défis liés au multilinguisme en Afrique et elle peut contribuer au développement de l'Afrique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AIKHENVALD, Alexandra Y. & Robert Malcolm Ward DIXON. 2006. *Serial verb constructions. A cross-linguistic typology*. New York : Oxford University Press.
- ALEXANDRE, Pierre. 1967. *Langues et langage en Afrique noire*. Paris : Payot.
- AMEKA, Felix K. & Mary Ester KROPP DAKUBU. 2008. *Aspect and modality in Kwa languages*. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.
- ANDERSON, Gregory D. S. 2011. *Auxiliary verb constructions in the languages of Africa*. Living Tongues Institute for Endangered Languages.
- ANYANWU, Rose-Juliet. 2008. *Fundamentals of phonetics, phonology and tonology*. Frankfurt: Peter Lang.
- CREISSELS, Denis. 1989. *Aperçu sur les structures phonologiques des langues négro-africaines*. Grenoble : ELLUG.
- CREISSELS, Denis. 1991. *Description des langues négro-africaines et théorie syntaxique*. Grenoble : ELLUG.
- DIMMENDAAL, Gerrit J. 2011. *Historical linguistics and the comparative study of African languages*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- DIOP, Cheikh Anta. 1977. *Parenté génétique de l'égyptien pharaonique et des langues Négro-africaines*. Dakar-Abidjan : Les Nouvelles Editions Africaines.
- DONEUX, Jean Léonce. 2003. *Histoire de la linguistique africaine des précurseurs aux années 1970*. Aix-en-Provence : Publication de l'Université de Provence.
- GREENBERG, Joseph. 1963. *The languages of Africa*. The Hague: Mouton.
- GREGERSEN, Edgar A. 1977. *Language in Africa. An introductory survey*. New York/ Paris/ London: Gordon and Breach.
- GUTHRIE, Malcolm. 1948. *The classification of Bantu languages*. London: Oxford University Press.
- HEINE, Bernd & Derek NURSE (dir.). 2004. *Les langues africaines*, Paris : Editions Karthala.
- HEINE, Bernd & Derek NURSE (ed.). 2008. *A linguistic geography of Africa*. Cambridge : Cambridge University Press.
- HOMBURGER, Liliás. 1967. *Les langues négro-africaines et les peuples qui les parlent*. Paris : Payot.

MAHO, Jouni Filip. 2009. *A referential classification of the Bantu languages : The online version of the new updated Guthrie list*. Disponible sur le site: <http://goto.glocalnet.net/mahopapers/nuglonline.pdf>

MBOLI, Jean Claude. 2010. *Origine des langues africaines. Essai d'application de la méthode comparative aux langues africaines anciennes et modernes*. Paris : L'Harmattan.

NOYAU, Colette & Issa TAKASSI. 2005. « Catégorisation et recatégorisation : les constructions verbales sérielles et leur dynamique dans deux familles de langues du Togo ». In : LAZARD, Gilbert et Claire MOYSE-FAURIE (éds), *Linguistique typologique*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.

NSHIMIRIMANA, Epimaque. 2018. *Le Temps-Aspect-Mode dans la flexion verbale des langues atlantiques et bantoues. D'une analyse contrastive kirundi-wolof à la typologie*. Thèse de doctorat. Dakar : Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

NURSE, Derek & PHILIPPSON, Gérard. 2003. *The Bantu languages*. London : Routledge.

NURSE, Derek. 2008. *Tense and Aspect in Bantu*. New York : Oxford University Press.

OBENGA, Théophile. 1985. *Les Bantu : langues, peuples, civilisations*. Paris/Dakar : Présence Africaine.

OBENGA, Théophile. 1993. *Origine commune de l'égyptien ancien, du copte et des langues négro-africaines. Introduction à la linguistique historique africaine*. Paris : L'Harmattan.

PLATIEL, Suzy & Raphaël KABORE (dir.). 1998. *Les langues d'Afrique subsaharienne*. Paris : Ophyrus.

SAUZET, Patrick & Anne ZRIBI-HERTZ (dir.). 2003. *Typologie des langues d'Afrique et universaux de la grammaire : Approches transversales. Domaine bantu*. Vol 1. Paris : L'Harmattan.